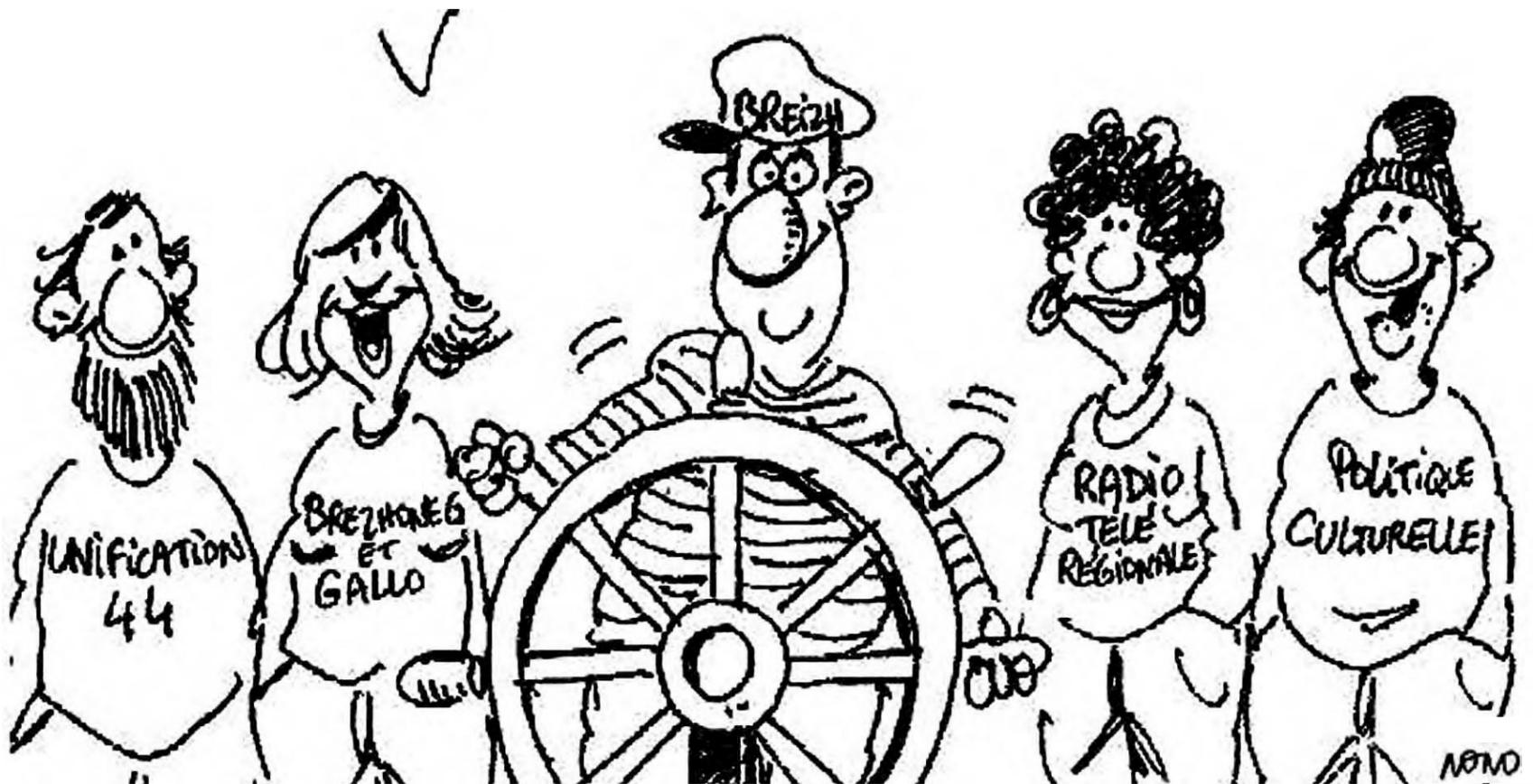


# Dibab ha bevañ hor sevenadur Vivre et décider notre culture Vesqi e decidae nostr couteür



## MOBILISATION GENERALE

Les enquêtes mettent en évidence l'attachement des citoyens bretons à leur culture. Exemple : selon les sondages (2001) 92% de la population souhaite conserver la langue bretonne.

Et pourtant l'Etat reste sourd aux demandes légitimes des Bretons dans les domaines de l'enseignement, des media, de la culture ....

La France défend le droit à la diversité culturelle dans le monde. Alors pourquoi ce droit ne serait-il valable qu'au-delà des frontières ? Pourquoi la Région Bretagne ne pourrait-elle pas mettre en place une véritable politique de promotion de la diversité culturelle et linguistique en Bretagne ?

Il est une nouvelle fois nécessaire de se mobiliser pour que nos droits soient respectés et obtenir que le Conseil Régional dispose des compétences et des moyens lui permettant de concrétiser les mesures votées à l'unanimité en faveur de nos langues et de notre culture.

**Nous voulons  
le transfert des compétences et des moyens  
de l'Etat à la Région**

- pour un service public breton de radio et télévision transmettant la culture et les langues de Bretagne
- pour l'enseignement de/en langue bretonne et du gallo (avec maintien du statut des enseignants)
- pour l'enseignement de notre culture (histoire, géographie, littérature, arts ...)
- pour une politique culturelle bretonne (édition, audiovisuel, danse, musique, création artistique et diffusion...)

**Nous voulons  
la réunification administrative  
des 5 départements bretons  
et l'application des principes de la démocratie locale**

**TOUS A RENNES**  
le 3 juin à 14 heures 30  
Place Hoche

Conseil Culturel de Bretagne et associations adhérentes, Dihun, Diwan, Diw Yezh, U.G.B., Institut Culturel, Bretagne réunie, B.A.S., Kendalc'h, War 'l leur... (02 99 87 17 65, www.kuzul.info)

## DEOMP DE'I A-UNAN

Diskouez a ra an enklaskoù ez eo tomm ar Vretoned ouzh o sevenadur. Da skouer, hervez ar sondadegoù (2001) ez eo 92 % eus tud ar vro a fell dezho e chomfe bew ar brezhoneg.

Daoust da-se e chom bouzar ar Stad ouzh goulennoù reizh ar Vretoned war dachenn an deskadurezh, ar media, ar sevenadur....

Difenn a ra Bro C'hall ar gwir d'al liested sevenadurel dre ar bed. Perak ne vefe eus ar gwir-se nemet er broioù all ? Perak n'hellfe ket Rannvro Breizh lakaat war-sav ur wir bolitikerezh evit kas war-raok al liested sevenadurel hag ar yezhoù e Breizh ?

Ur wech ouzhpenn ez eo ret mont dezhi evit ma vo doujet d'hor gwirioù ha lakaat ar C'huzul-Rannvro da gaout ar galloudoù hag ar budjedoù evit ma teuo da vat ar palioù votet a-unvouez evit hor yezhoù hag hor sevenadur.

**Fellout a ra deomp kaout  
an treuzkas galloudoù hag arc'hant  
eus ar Stad d'ar Rannvro**

- evit ur servij publik breizhek skingomz ha skinwel o lakaat da vevañ hor sevenadur ha yezhoù hor bro
- evit ar c'helenn brezhoneg ha gallaoueg hag e brezhoneg (o terc'hel da statud ar gelennerien)
- evit ma vo kelennet diazezoù hor sevenadur (istor, geografiezh, arzoù...)
- evit ur bolitikerezh sevenadurel breizhek (embann, kleweled, dañs, sonerezh, krouiñ ha skignañ...)

**Fellout a ra deomp  
ma vo adunvanet 5 departamant Breizh  
ha lakaet da dalvezout diazezoù an demokratelezh lec'hel**

**Holl asambles e ROAZHON**  
an 3 a viz mezheven, da 14 eur 30  
Plasenn Hoche

Kuzul sevenadurel Breiz ha kevredigezhioù ezel, Dihun, Diwan, Diw Yezh, U.G.B., Skol uhel ar vro, Breizh unvan, B.A.S., Kendalc'h, War 'l leur... (02 99 87 17 65, www.kuzul.info)

## Pennad-stur

# Yezhoù ha sevenadur Breizh : d'ar Vretoned d'ober war-dro

Ha goud ouzit eo bet cheñchet ar vonreizh (lezenn diazez) evit embann ez eo digreizennet ar Republik ? Ez eo bet resisaet e tie an divizoù bezañ kemeret an tostañ ar gwellañ deus an dud ? E c'hell bezañ treuzkaset galloudoù zo d'ar rannvroioù d'ober taolioù arnod ? Eo bet diskleriet gant ar Strollad Sokialour e vefe goulennet ar galloudoù evit ar yezhoù hag ar sevenadur gant rannvro Breizh ? Ez eo bet bet anavezet a-unvouez, hag en un doare ofisiel gant ar C'huzul rannvro, ar brezhoneg hag ar gallaoueg, asamblez gant ar galleg da yezhoù Breizh ? Moarvat !

Ha koulskoude, chom a ra ar Stad C'hall an hini kreizennetañ en Europa. An hini izelañ abaoe 1982 eo bet kresk niver ar vugale er skolioù divyezhek e distro-skol 2005. Adkreizennet e vez ul lodenn vras eus an abadennoù a oa bet digreizennet war chadenn tele Frañs 3 etre kreizteiz ha 2 eur. War radioù-stad ar roudedad France-Bleu e vez adkemeret gant an aozadur kreiz prantad kreizteiz hanter/2 eur evit skignañ ur Patrick Sabatier bennaket, en desped da zigresk niver ar selaouerien. Nac'het e vez gant ar CSA, ha dre deir gwech, reiñ da d-TV Breizh ar gwagennoù hertzek a rofe dezhi an tu da gejañ gant hec'h arvesterien. Bac'het e vez ar radioù kevredigezhel e-barzh reolennoù merañ ha teknik a vir outo da gemer plas ur servij publik na ra ket e labour evit hor yezhoù.

Petra eo ur Stad ha na ro ket ar gwir d'an dud ha d'ar pobloù da gemer ar gomz e pep lec'h er vro ?

Petra eo ur Stad a c'hell tamall outi Komiser Europa ar gwirioù-den da chom hep bezañ kadanet testennoù diazez evel Kenemglev gwir ar minorelezhioù ha Karta Europa ar yezhoù ?

" N'eo ket Bro C'hall un demokratelezh " eme an itron Danielle Mitterrand e festival sinema Douarnenez e miz Eost 2003.

Ha koulskoude, e pep lec'h en Europa, ez a anaoudegezh ar pobloù hag ar sevenadurioù a-unan gant buhez ar gevredigezh war gement tachenn a zo : krouidigezh sevenadurel, araokaat sokial hag ekonomikel, krouiñ implijoù nevez. Sed ivez ar pezh a embann Agenda 21 ar sevenadur votet e Barcelona e miz mae 2003, hag ivez Kenemglev an UNESCO diwar-benn al lie-segezh sevenadurel a zo bet kinniget d'an 22 a viz meurzh e kuzul ar vinstred da vezañ votet dizale.

Ha kement-se ne dalvezfe ket evidomp-ni Bretoned ? Gouest omp da vleniañ trenioù ha da zerc'hel ar varenn-stur war hor bigi. Perak ne vefemp ket gouest d'ober war-dro hor sevenadur evit mad ar rummadoù da-zont ?

**Evit gounid ar galloud d'hen ober e vimp niverus-tre o vanifestiñ e Raozhon d'ar sadorn 3 a viz Mezheven.**

## Antañmatz

# Lez Laungg e lez coutteürr : un chaë-reiaij de convenyauncz poént mauncabl

Au meiz de martz 2003, le bondreit françeiz fut chaunjaé pór portae haut qe l'organizaézon de la Republiq taet " deczantrizaéy ". La lei a abótaé d'aseiae un chaëreiaij de convenyauncz de l'Estat devèrs lez paeiz e lez ageróaeý faezaundierr. L'Estat françeiz demórr pasmaen, au jórñ d'anoet, le pus çantrizaé d'Eüropp anmésll lez " grund " Estat.

### L'Estat inyorr la diferauncz.

Par n'aveir reconeü ren q'unn sóll laungg, le françeiz, le bondreit françeiz establit la Republiq sur un fondamant etniq. Alórr qe la Franccz faët acreirr q'ol defand lez diferauncz couteürrall e laungaijerr dan le mondd, ol est tenaunt a apleitae unn politiç de deshalamant dez diferauncz a-demórr.

Le Conselh Rejionau de Bertaèyn votit o l'asantamant de tertót un plaunt de politiç laungaijerr qi reconaést oficiaumant, contr le françeiz, le berton e le galo de-mesm com laungg de Bertaèyn. Maen la faezeürr dez deseins deü plaunt-la pór l'anseyamant dólaungaijerr an berton ó pór l'esbelucery dez media paeiziers apartient corr au pœir de l'Estat çantrizaé.

Au parsur pus de la meitiaé de l'aèdd chaevauncierr foraènn de l'Estat raport a la couteürr son balhaés au paeiz parizien. Unn vraè casst jacobeiinn anpiett tót lez pœir sur yèll pór defandr sez avauntz e ol anpozz le dreit de vesqi a la vraè couteürr deü paeiz. Dan son daraen dossier l'Ancharjaé eüropien dez dreits deü mondd ne termei poént de condaunae la Franccz qi degreiyñ a aseürae sa seineriy de la Chartt eüropienn dez laungg rejionall ó meinórijaéy de mesm qe le Convenaunt jenerau eüropien sur lez meinóraiñ naézonaus. L'Estat est tenaunt a faèrr dez bèll préscheriy sur la conseauncz d'un liaun antr tertót e n'est poént gerch a la parfein de responr ez anvij de democraci de la poeblauncz dan un essperit d'antersavauncz.

### Un chaunjamant reqiz : la reconaesauncz réall dez dreits de la Bertaèyn

Partót an Eürop, la reconaesauncz dez laungg e dez couteürr par dez " otonomiý ", dez " devolucion " ó ben dez " rejionalaézon " amènn unn parlevauncz de la societaé. Le Góvernament vient jusst d'amarae unn lei pór aseürae sa seineriy deü Convenaunt de l'UNESCO sur l'armaij e la pórmóvauncz dez diferauntt couteürr e declarit qe " lez diferauncz de couteürr seraent admaézoé unn oblij etiç ". Nostr maèrch couteürrall, ol sera ti desbótaéy de st'oblij etiç-la ?

Dez chaëreiaij de convenyauncz qi grauntan le mondd, on desja taé faët pór d'auqun dae-maènn. Pórqi qe nan anpleiraet poént pus fort après ela lez metodd qi marchan ben ? Il est grund tan de freincae e de balhae a la Bertaèyn, qi deit éstr reconeü com ol est do la réale-taé de sez ceinc departamant, lez convenyauncz e lez eslij reqizz a la faezeürr de sa politiç de parlevamant sociau, economiç e couteürau.

**C'est pór l'afermae qe je seron tertót a Resnn le 3 dóu perchaen meiz de juein.**

## Edito :

# Langues et Culture : l'Etat doit passer la main à la Région

En mars 2003, la Constitution française a été modifiée pour affirmer que la République était " décentralisée ". En outre, a-t-elle précisé " les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en oeuvre à leur échelon ", conformément au principe de subsidiarité.

La loi a prévu également le transfert de compétences à titre expérimental de l'Etat vers les régions et collectivités. C'est ainsi que le programme du Parti Socialiste aux élections régionales en Bretagne déclarait que " dans le cadre de l'expérimentation, le Conseil Régional de Bretagne demandera le développement de sa compétence culture et, en particulier, le transfert de la politique linguistique avec les moyens nécessaires ".

Et pourtant, l'Etat Français reste, à ce jour, le plus centralisé d'Europe parmi les " grands " Etats, et se révèle incapable d'apporter des solutions aux fractures et aux inégalités sociales qui vont croissant.

### Incapacité de l'Etat à prendre en compte la diversité.

Du fait de sa dimension, sa géographie et son histoire, la République Française est diverse dans ses langues et cultures, de l'Occitanie à la Corse, de l'Alsace à la Bretagne, de la Catalogne au Pays-Basque, sans oublier les territoires et départements d'Outre-Mer. Mais la Constitution en ne reconnaissant qu'une seule langue, le français, a fondé la République, non sur un principe politique, mais sur un caractère ethnique, en refusant même le simple " respect " des autres langues du territoire créant ainsi une inégalité dans la reconnaissance de l'identité des citoyens. Et pendant que le Président de la République et le ministre de la culture prétendent défendre la diversité culturelle et linguistique dans le monde, ils continuent à mettre en œuvre une politique qui conduit à l'éradication progressive de cette diversité en France, ne se montrant guère préoccupés que par la prééminence du français en France, dans ses anciennes colonies et en Europe.

Voulant, au contraire, promouvoir la diversité culturelle bretonne, le Conseil Régional de Bretagne, en décembre 2004, a voté à l'unanimité un plan de politique linguistique qui reconnaît officiellement, à côté du français, le breton et le gallo comme langues de la Bretagne, et fixe pour 2010 un objectif de 20 000 élèves dans l'enseignement bilingue breton/français dans les trois filières (Diwan + enseignement public et privé). Mais la mise en œuvre est essentiellement de la compétence de l'Etat. Et les trois filières connaissent à la rentrée 2005 la croissance la plus faible (+8%) depuis 1982.

La radio et la télévision " décentralisées " reçoivent un " taol penn bazh " (recul brutal " e galleg flour ") après les avancées obtenues notamment à partir de 1982 : sur France3, c'est l'arrêt total des émissions régionales durant les fêtes de fin d'année 2005 au mépris du public et du personnel et la reprise autoritaire par le niveau central de la plus grande partie du "12/14" réduite à une peau de chagrin d'une demi-heure après avoir été présentée comme " le début d'une véritable télévision régionale "; sur le réseau des radios décentralisées de France Bleu, après de nombreux reculs et grignotages, c'est la reprise de la tranche 12 h. 30 /14 h. au profit d'une émission de Patrick Sabatier diffusée depuis Paris (sauf en Corse. Bizarre !) qui fait chuter l'audience.

C'est aussi le pouvoir central qui, par la haute autorité de l'audiovisuel,

le CSA, par trois fois et par sorte de droit divin, refuse à la télé privée TV Breizh les fréquences hertziennes qui auraient permis de développer sur la Bretagne une programmation en lien avec le public breton auquel elle devait s'adresser. Les radios associatives bilingues ou de langue bretonne, voient leurs fréquences parcimonieusement accordées par le CSA qui ne tient aucun compte du fait qu'elles ont pris en charge le rôle du service public défaillant dans l'expression radiophonique de langue bretonne. En outre le système d'aide du Fond de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) plafonne les budgets des radios associatives à 200 000 €. Ces règles n'ont d'autre objectif que d'empêcher la création de véritables radios régionales. Par contre, les réseaux parisiens, publics ou privés, sont eux privilégiés.

Dans le domaine de la culture, ne serait-il pas plus juste aussi de répartir de façon égalitaire le budget (et donc les emplois induits), au lieu de concentrer les deux tiers des financements publics de l'Etat dans la région parisienne ?



### Un manque de démocratie.

La liste serait longue des blocages d'un système qui concentre tous les pouvoirs entre les mains d'une véritable caste jacobine niant les droits et les moyens d'exister à toute expression véritablement régionale et aux emplois nombreux et qualifiés qui en résulteraient.

C'est pourquoi le rapport du Commissaire européen aux droits de l'homme, Alvaro GIL-ROBLES (février 2006), s'il dénonce les situations inhumaines des prisons, les dérives policières et judiciaires, ne manque pas non plus de condamner les refus de la France de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ainsi que la Convention cadre européenne sur les minorités nationales (que la France est seule en Europe à n'avoir pas signé avec le régime peu démocratique de Turquie et la dictature du Bélarus).

" La France n'est pas une démocratie " disait Madame Danielle Mitterrand, présidente de " France-Liberté " au festival de cinéma des minorités sur le peuple kurde à Douarnenez en août 2003. Elle sait de quoi elle parle, même si elle ajoutait qu'il existe peu de démocraties dans le monde.

A quoi servent les beaux discours sur la nécessité du lien social, si l'Etat s'avère, dans le même temps, incapable d'écouter et répondre aux aspirations de la population dans un esprit de concertation et non en imposant des décisions aussi autoritaires qu'illégales (voir les crises à répétition : banlieues, CPE, ...)

### Une évolution nécessaire : une reconnaissance effective de la Bretagne dans ses droits.

Partout en Europe, la reconnaissance des langues et des cultures sont des facteurs de dynamisme de la société, de créativité, de démocratie dans le cadre d'une prise en charge à travers des "autonomies", des "dévolutions" ou des "régionalisations", favorisant ainsi les initiatives locales et l'emploi, les échanges interculturels. Ces politiques s'inscrivent pleinement dans les objectifs fixés par l'agenda 21 de la Culture à Barcelone en mai 2004 et notamment " la permanence et le développement des cultures locales originelles, porteuses d'une relation historique et interactive avec le territoire " ainsi que " la participation citoyenne à l'élaboration des politiques culturelle ".

Mais le dogme unitariste ne peut indéfiniment étouffer les réalités et l'aspiration de la société à une démocratie proche et plutôt réelle que virtuelle. La décentralisation figure désormais dans les principes constitutionnels. Le 22 mars le Gouvernement a adopté un projet de loi pour la ratification de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, en déclarant que " la diversité culturelle est érigée en impératif éthique inséparable du respect de la dignité de la personne ". Notre identité culturelle sera-t-elle exclue de cet impératif éthique, notamment à travers l'expression du breton et du gallo, de l'enseignement de notre culture (histoire, littérature, arts, ...), et ce tant dans la vie publique que les médias (radio, télé)?

Des transferts ont été réalisés, sans heurts ni révolution, à la satisfaction générale : lycées et collèges, transférés aux régions et aux départements sont mieux gérés et mieux entretenus. Le transfert des Trains Express Régionaux, dont le personnel conserve le statut SNCF, a permis, grâce à la Région, l'augmentation des fréquences, des horaires améliorés, des tarifs adaptés, une modernisation des rames et des lignes et une croissance importante du nombre de voyageurs.

### Donc pourquoi ne pas développer les recettes qui marchent ?

Il est temps de passer aux actes et de donner à la Bretagne, qui doit être reconnue en tant que telle dans sa réalité des cinq départements, les compétences et les moyens indispensables à la réalisation de sa politique porteuse d'espoir et de dynamisme social, économique et culturel pour les nouvelles générations.

**C'est pour l'affirmer que nous serons nombreux à Rennes le 3 juin prochain.**

# Le centralisme français à bout de souffle

Par Jean Ollivro, professeur de géographie à l'Université de Haute Bretagne,

Alors qu'une large part de la population se mobilise contre le C.P.E, la difficulté actuelle du gouvernement à négocier traduit bien les enfermements et les blocages que connaît la France.

Nous vivons depuis maintenant cinq mois dans un pays de conflits, dont le mode de fonctionnement archaïque est de plus en plus en décalage avec les aspirations de la population et ce n'est pas un hasard si ce sont précisément les jeunes qui se mobilisent, dans les banlieues puis à l'université.

Entre la "gérontocratie" politique et la nouvelle vague, il n'y a pas seulement une différence d'âge. Il y a aussi une inégalité de richesse et le fossé d'une révolution technologique. Alors que le pouvoir central favorise la "concentration urbaine" censée promouvoir "l'égalité", tous les indicateurs montrent un essor des ségrégations territoriales, des fractures sociales et générationnelles.

Les jeunes des banlieues qui se sont révoltés exprimaient sur le fond le mal être d'une vie périphérique et sans espoir, d'une vie à côté des beaux quartiers, d'une vie d'exclusion. Parallèlement, depuis deux ou trois ans, les jeunes utilisent aussi massivement les nou-

velles technologies d'information et de communication (Internet, mobile 3.G...). Il s'agit d'une génération extrêmement réactive aux "nouvelles", qui va elle-même piocher l'information qu'elle souhaite, au moment où elle le désire.

En alimentant leurs blogs et en activant leur messagerie, cette jeunesse est aussi productrice d'informations et nous assistons de plus en plus à l'émergence d'une société éclatée, en quête de sens, mais aussi en profonde rupture avec un mode de fonctionnement politique descendant. En somme, le temps de l'O.R.T.F est définitivement révolu et le pouvoir politique ne l'a pas compris ou ne veut pas l'admettre.

Les décisions largement pyramidales prises par quelques technocrates ou au forceps - par exemple à coup de 49-3- vont à l'encontre des réalités collectives. Aujourd'hui, la France est en crise car le pouvoir parisien est un système qui cherche à maintenir une organisation politique archaïque, à pérenniser une organisation centraliste et descendante, à conforter sa puissance, sa richesse et sa suprématie.

Or, les centralismes (parisiens, urbains...) ne correspondent plus à la réalité de la société et l'on ne peut plus continuer à mentir aux gens, à



leur parler d'égalité, de "liberté" et de "fraternité" alors que la société n'a jamais été aussi injuste, surveillée, fracturée.

Selon nous, les difficultés actuelles de la France "indivisible" illustrent donc bien la nécessité de réfléchir autrement, de refondre de façon globale le projet collectif. Il s'agit d'un projet éminemment politique qui invite chacun à peser sur l'organisation d'une société plus juste, ascendante et décentralisée. Il s'agit

moins de décider à court terme (état d'urgence, précarité...) que de bâtir un réel projet politique, environnemental et social en donnant du sens sur des temporalités plus longues, en prenant en compte la diversité croissante des territoires, des cultures et des habitants de la France.

L'enjeu de la refonte globale d'un système politique français à bout de souffle est tout simplement un enjeu de démocratie.

## La cousine du Pays de Galles : un exemple pour la Bretagne

Le Pays de Galles, large péninsule étalée à l'ouest de l'Angleterre a beaucoup de ressemblances avec la Bretagne. On y parle une langue celtique, le gallois, qui, avec le cornique, en pleine renaissance aussi après avoir disparu, est une langue très proche du breton.

La population, 2,9 millions d'habitants, est inférieure à la population bretonne qui est de 4,1 millions d'habitants dans les cinq départements, mais sensiblement équivalente à celle de la région administrative. Sa superficie est de 20 500 km2 contre 35000 km2 pour la Bretagne

Mais il y a aussi un certain nombre de différences. En 1993 a été instauré le bilinguisme officiel gallois/anglais par le "Welsh language act" voté par le parlement de Westminster. Aujourd'hui, le bilinguisme existe dans les bureaux et dans la rue et même dans les têtes. L'enseignement du gallois est obligatoire dans toutes les écoles jusqu'à 16 ans. L'enseignement entièrement en gallois ou au moins paritaire (50% des matières au moins sont enseignées en gallois) atteint 32% des élèves en primaire et 22% dans le secondaire.

La création de la télévision publique de langue galloise S4C en 1982, par une loi qu'a fait voter Margaret Thatcher suite à une menace de grève

1901	1911	1921	1931	1951	1961	1971	1981	1991	2001
489%	435%	37,1%	368%	289%	260%	208%	189%	186%	188%
929824	977366	922092	909261	714686	666002	542466	508207	508098	538000

### S4C, la chaîne de télévision publique galloise, représente:

- un enrichissement personnel, linguistique et culturel pour le téléspectateur,
- le renforcement du nombre de locuteurs galloisants,
- des créations d'emploi : beaucoup d'acteurs culturels, de techniciens vivent de la culture galloise (Plus de 1400 emplois : 210 emplois propres, 430 dans des sociétés de production, 800 emplois indirects).
- la pérennisation de la langue.

**Audience :** 743 000 téléspectateurs (dont 250 000 en Angleterre et à l'étranger)

**Recettes :** 117 millions d'euros de subventions du Gouvernement et une taxe prélevée sur les télévisions commerciales.

Grâce à la télévision galloise S4C, Cardiff est devenu le 2e pôle audiovisuel de Grande-Bretagne.

(source " Land un Sproch ", culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle, bilinguisme.alsace@libertysurf.fr)

de la faim du député et leader gallois Gwynfor Evans, a donné une véritable impulsion à la langue, mais aussi à la création culturelle et à l'emploi. (voir encadré).

Le déclin du gallois a non seulement été enravé, mais la langue gagne des locuteurs : 21% des Gallois parlent aujourd'hui leur langue, soit 580 000 personnes, surtout dans le nord-ouest du pays.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des galloisants sur un siècle.

Mais le renouveau gallois est aussi politique. Une assemblée galloise a été créée le 1er juillet 1999 après un référendum voulu par Tony Blair et adopté de justesse (51,3%). A la différence du Parlement écossais, l'Assemblée galloise n'a ni pouvoir législatif, ni celui de lever l'impôt. Mais son budget est de 19 milliards d'euros, à comparer aux 795 millions d'euros du budget de la région administrative de Bretagne. Et elle use à fond de ses pouvoirs réduits. Dans ses nombreux domaines de compétence (agriculture, éducation, environnement, logement, santé, sport, tourisme, transports), elle apporte "des solutions galloises aux problèmes gallois" comme le déclare le pre-

mier ministre Rhodri Morgan, chef du parti travailliste au Pays de Galles.

Le Pays de Galles défend aussi son modèle social. Un peu comme en Bretagne l'écart des revenus y est plus faible qu'ailleurs et le chômage inférieur à celui du reste de l'Etat, la réussite aux examens plus élevée. Preuve d'un dynamisme économique nouveau, les deux régions sont devenues des terres d'immigration. Les Gallois, comme les Bretons, sont fortement attachés à un secteur public au service de la collectivité.

En tout état de cause, pour les dirigeants gallois, "la dévolution est un succès". Et ils réclament maintenant un accroissement de leurs pouvoirs législatifs

### Les ILL, ( initiatives locales pour la langue)

Il s'agit d'équipe de citoyens qui, au plan local, développement des actions pour la langue. Elles s'occupent principalement d'encourager les gens à utiliser le gallois dans un grand nombre de domaines de la vie quotidienne. " Il est indispensable que la langue soit fermement ancrée dans un usage quotidien. Elle ne peut prospérer si son usage décline dans les foyers et dans la rue, même si l'école produit des locuteurs en grand nombre " dit le professeur Colin Williams, expert du bilinguisme.

(source " Land un Sproch ", bilinguisme.alsace@libertysurf.fr)

## La Galice et la langue galicienne

par Carolina Diaz

" **Yezh Galiza eo ar Galizeg** ". Sed aze Mellad 5 Rakprezeg Statud Emrenerezh Galiza (votet e 1981) hag a anavez ar Galizeg evel yezh ofisiel. Abaoe ez eus bet desket galizeg d'an holl, lennegezh hag istor Galiza; bez zo bet savet radioù, skingomz ha kazetennoù en o yezh... Mont a raio war-raok an normalizañ a-drugarez d'ur politekerezh yezh youlek hag hollek kaset da benn gant gouarnamant nevez Galiza (broadelourien tu kleiz en o-zouez). Met bolontez maredad a dud, kevredigezhioù ha strolladoù politikel ivez. Ar re o deus roet lorc'h d'ur bobl en-dro hag adsavet o identelezh, dismegañs warni e-pad pell. Ur bobl hag a goll he yezh a goll hec'h ene.

" **La langue propre de la Galice est le galicien** ". Voici l'Article 5 du Préambule du Statut d'Autonomie de la Galice (approuvé en 1981) et qui reconnaît le galicien comme langue officielle. Depuis, l'enseignement pour tous du galicien a été généralisé, de sa littérature et l'histoire de la Galice, des médias ont été créés en cette langue... La normalisation linguistique en Galice devrait avancer grâce à une politique linguistique volontariste et transversale de l'actuel gouvernement galicien (avec des nationalistes de gauche). Mais c'est aussi la volonté des nombreuses personnes, associations et formations politiques qui ont redonné à ce pays sa dignité et l'ont réconcilié avec son identité longtemps bafoyée. Un peuple qui perd sa langue, perd son âme.

## Chaque mois je lis LE PEUPLE BRETON

### La Bretagne et le monde entre ses pages

**Chaque mois : des informations inédites sur la Bretagne des 5 départements, des débats, des analyses politiques et sociales, un regard sur le monde, l'actualité culturelle, 4 pages en breton, des rencontres avec une personnalité...**

**Le journal « Le Peuple breton » depuis 1964 veut promouvoir une idée : être breton et citoyen du monde, et servir la Bretagne de manière démocratique.**

**Si « Le Peuple breton » peut être considéré comme l'organe de presse de l'UDB (Union démocratique bretonne), il veut être un espace de débat, de confrontation d'idées et d'ouverture sur le monde.**

**« Le Peuple breton » est un journal d'opinion, animé par un réseau d'une centaine de collaborateurs, bénévoles ou journalistes.**




**Le prix du numéro est de 3,5 €. L'abonnement annuel est de 35 € (étudiant, chômeur : 17,50 €)**

**Pour s'abonner ou découvrir « Le Peuple breton », renvoyer ce coupon en cochant l'option choisie :**

Je m'abonne et je joins un chèque de 35 €

Je souhaite recevoir gratuitement un numéro « découverte »

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**Contact : Le Peuple breton - 9 rue Pinot-Duclos - 22000 SAINT-BRIEUC**  
Tél., fax : 02 96 61 54 11  
Supplément au Peuple breton numéro 507. CPAP : 0707 G 86914

Comptable : S.M.L. SUD - 02 98 68 97 41 - jeb@libertysurf.fr

# Minorités européennes, état des lieux !

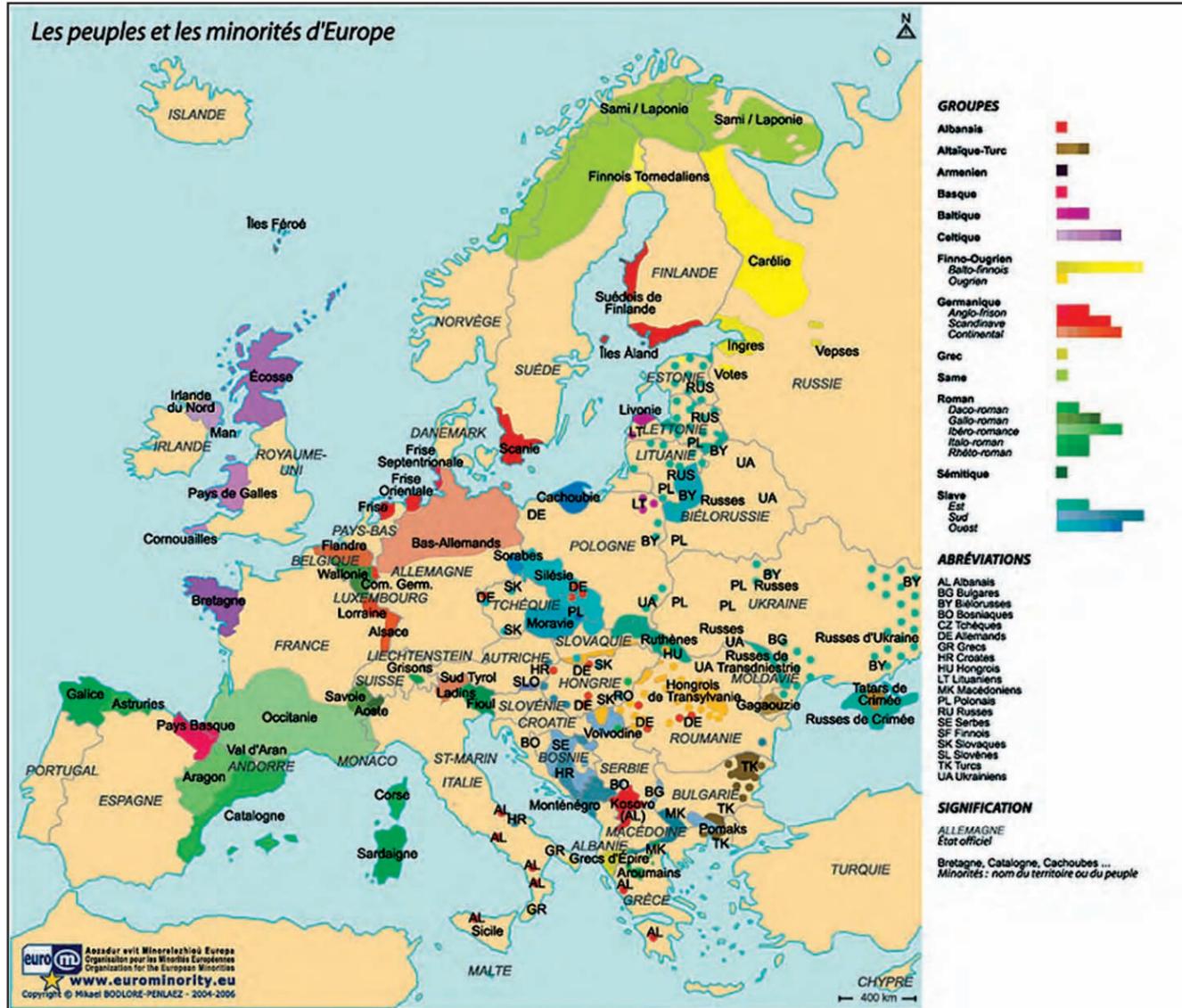
par Mikael Bodlore-Penlaez [www.eurominority.eu](http://www.eurominority.eu)

Depuis plusieurs dizaines d'années, la situation des minorités dans le monde inquiète. La mondialisation de la société, la perte de repères due à cette globalisation générale, la prédominance de quelques langues ont fait prendre conscience qu'à tout moment on peut un jour devenir " minoritaire " !

Mais une minorité, c'est quoi ? Minorités nationales, culturelles et linguistiques sans parler des minorités religieuses et sexuelles... comment s'y retrouver ? Schématiquement, trois aspects entrent en considération pour être " minoritaire " : une langue et / ou une culture différentes de l'ensemble de la population sur un territoire spécifique, mais surtout la volonté de les préserver.

Mais allons plus loin...

Avouons pourtant que d'être traité de " minorité " n'est pas toujours valorisant. Cela ramène à un état de dépendance vis-à-vis de la majorité. Aujourd'hui on préfère le terme de " peuple " ou même " Nation sans État ". En effet qu'est-ce qu'une minorité sinon un peuple ayant perdu ou jamais acquis sa souveraineté ? Citons ici la Catalogne, l'Écosse ou la Frise... À ces nations historiques viennent s'ajouter les minorités nationales comme les Hongrois de Roumanie ou les Albanais (Kosovars) de Serbie-Monténégro. Ce ne sont que quelques exemples dans une Europe qui compte plus de 250 minorités !



## Comment appréhender la situation des minorités ?

Il est difficile de faire un tour d'horizon de la situation des minorités européennes en quelques lignes. On peut toutefois mesurer la bonne santé d'une minorité par sa pratique linguistique, les avancées institutionnelles en sa faveur, le respect de l'intégrité de son territoire historique, l'accès à plus d'autonomie politique ou tout simplement son rayonnement culturel.

Cette situation dépend aussi largement du bon vouloir des États dans lesquels elles se situent. Comment comparer la situation de la Bretagne dans une France peu encline à reconnaître des droits aux locuteurs de langues minoritaires à celle d'une Espagne, qui aujourd'hui accorde une large autonomie aux communautés qui la compose ?

De plus dans un même État, les différences de traitement sont souvent importantes. L'État espagnol accorde aujourd'hui à trois des ces nations constitutives plus d'autonomie. Le Pays Basque est aujourd'hui dans une situation de quasi-indépendance mais pourtant se

voit amputé d'une partie de son territoire (Navarre). La Catalogne qui aujourd'hui se voit accorder l'utilisation du terme " Nation " est elle aussi amputée du Pays Valencien et des Baléares, tout deux catalans. Enfin, la Galice, jusqu'à l'année dernière plus conservatrice s'émancipe aujourd'hui un peu plus.

Au Royaume-Uni, même si le Pays de Galles et l'Écosse disposaient depuis longtemps d'un statut particulier dans le royaume, ce n'est que depuis quelques années qu'ils ont réellement bénéficié de l'effet de la " dévolution ". Cela ne doit pas faire oublier que la langue gaélique en Écosse se porte très mal tandis qu'au Pays de Galles moins autonome, le gallois est en pleine forme. Aussi les Corniques ne sont toujours pas reconnus officiellement.

En France, la situation est peut-être une des pires en Europe. Ne bénéficiant d'aucune existence légale, les peuples de France (on dira ici " minorités ") ne sont que très peu écoutés. Ceci n'empêche pas des traitements différenciés dans cette République soi-disant indivisible. Les Alsaciens bénéficient au même titre que les Corses de statuts spéciaux alors que

d'autres se battent pour un minimum de reconnaissance et avant tout de pratiquer leur langue officiellement.

Mais dans ce tour d'horizon, les exemples se comptent par centaines. Citons aussi, le cas de l'Occitanie, ensemble historique non reconnu dont la langue se meurt, la Sardaigne forte d'un million de locuteurs de sarde mais dont le nombre décroît rapidement. Les Sames des pays nordiques sont aujourd'hui plutôt bien protégés mais ne sont plus que quelques dizaines de milliers. D'autres comme les Suédois de Finlande ou les minorités hongroises s'attachent à leur langue, et obtiennent des Droits qu'on peut légitimement leur envier. Globalement la situation n'est pas à l'optimisme. Les peuples en péril se comptent par dizaine en Europe : Sorabes, Cachoubes, Grizons, Ladins existeront-ils encore au siècle prochain ? Peut-être mais rien n'est moins sûr pour leur langue !

## L'Europe de la diversité, un espoir pour les minorités ?

L'Europe on ne le répètera jamais assez est une union basée sur la diversité. Sa devise, choisie récemment, nous le martèle : Unité dans la diversité ! De cette Europe sont nés les textes défendant les minorités : " Charte européenne des langues régionales et minoritaires ", " Convention-cadre pour la protection des minorités " pour ne nommer que les plus emblématiques. Cette Europe inspire le meilleur ! La reconnaissance de Droits aux peuples européens à un minimum d'existence.

Pourtant cette Europe de la diversité cache une certaine " mesquinerie ". Diversité oui mais pas n'importe laquelle ! Cette Europe est suspendue au bon vouloir des États. Certains d'entre eux, et la France en tête prônant partout la diversité culturelle, ne sont pas à un paradoxe prêt. Obligeant les pays de l'Est lors de leur adhésion à l'UE à signer les textes protégeant les minorités, ils refusent sur leur sol toute reconnaissance à leurs propres minorités ? Dans le genre grand écart, on ne trouve rarement plus athlétique.

Sur ce beau continent on parle de centaines de langues et à l'intérieur de l'Union européenne ne 50 et pourtant, seules 20 langues sont officielles ! L'anglais et le français y tiennent pour leur part une place prédominante. Les beaux discours ne remplaceront jamais la logique d'État, un certain pragmatisme nous répondra-t-on. Chacun jugera !

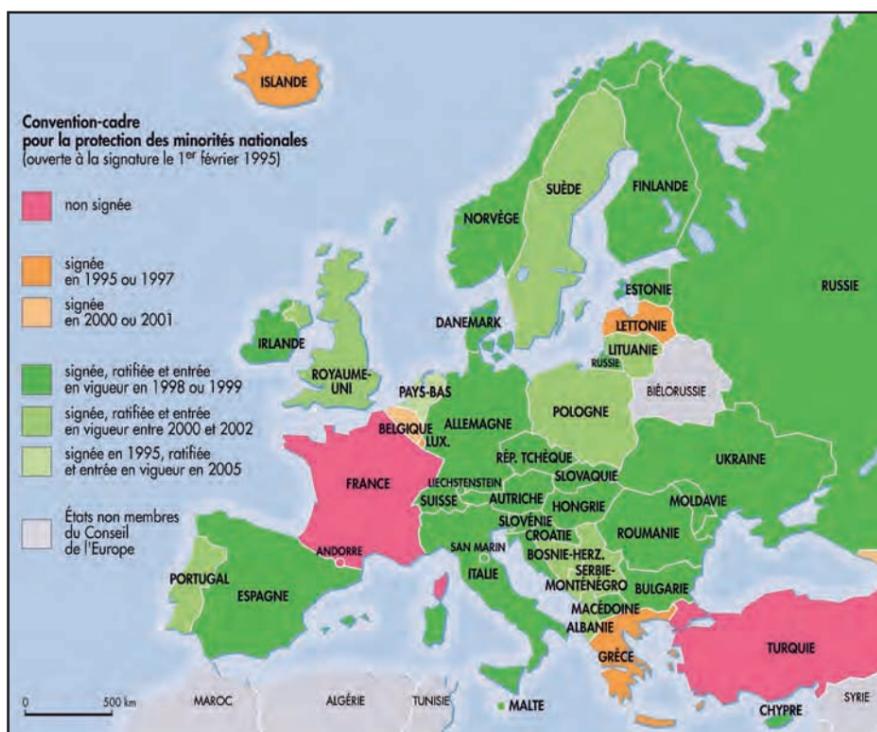
## Quel avenir ?

Les minorités européennes ont pour une grande majorité bénéficié ces dernières années de plus de reconnaissance et de Droits. Les politiques européennes de défense des Droits des minorités n'y sont pas étrangères. Les réformes institutionnelles opérées au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie ont aussi participé à ce grand mouvement en faveur des minorités. Mais la situation n'est pas si positive qu'on souhaite nous le faire croire ! En France, elle est bloquée. Dans les autres États, même si elle est plus enviable, elle ne doit pas occulter des problèmes récurrents (droits linguistiques limités, intégrité des territoires non respectée, etc...). Et ailleurs dans le monde elle est parfois pire : Tibétains ou Kurdes (et bien d'autres moins connus) vivent des situations d'oppression rarement inégalées.

Triste constat ! Le monde s'ouvre mais c'est la loi du plus fort qui domine. Les plus faibles pour résister n'ont d'autres moyens que d'être protégés.

Alors, doit-on être fataliste face à une telle situation ? Doit-on se révolter, s'agiter en permanence, manifester sans jamais changer les choses ? Doit-on alerter les plus hautes juridictions européennes ou internationales pour dénoncer l'inacceptable à nos yeux et avancer à tout petit pas alors que la situation est urgente, que nos langues sont en péril ?

Serons-nous toujours réduits à prôner le Droit des Hommes à être ce qu'ils sont, à parler leur langue et à vivre chez eux en liberté ? Ou cela deviendra-t-il naturel ? Rêvons un peu !



Les exceptions françaises et turques et bélarus!...

**CLOITRE**  
60 photos couleurs  
112 pages  
28 € TTC

Graferezh  
Faïch Le Henoff

**CLOITRE**  
ZAVOUEZ  
ZA voie express - RN12  
29800 SAINT-THONAN  
Tél. 02 98 40 18 40  
Fax 02 98 40 18 20

# «Les états ont une responsabilité au regard des patrimoines communs de l'humanité»

par Alain FENET, professeur de droit public à la faculté de droit public de Nantes

## Les Etats sont-ils libres de s'opposer à la diversité culturelle sur leur territoire ?

Même si la réalisation d'une citoyenneté mondiale est encore une utopie, la Charte des Nations Unies en a déjà posé les bases. Depuis la Déclaration universelle de 1948, un système normatif diversifié existe, qui comporte des prolongements régionaux, dont la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

De même qu'une personne peut appartenir à plusieurs communautés politiques, les hommes et les Etats, dans plusieurs domaines, ne peuvent plus prétendre à des "chasses gardées".

## Devant les droits fondamentaux de la personne humaine, la souveraineté des Etats n'est donc plus absolue ?

L'Etat est comptable de l'exercice qu'il en fait. Comme à l'égard de l'environnement, les Etats ont des obligations envers la Communauté internationale dans son ensemble. Des outils de contrainte se mettent en place, notamment dans le cadre de l'O.N.U.

Les droits des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques sont parties intégrantes de ces Droits fondamentaux.

Nous fêtons le 40e anniversaire du Pacte des droits civils et politiques de l'ONU, dont l'article 27 reconnaît les droits des personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques. Les bases théoriques du droit international en matière de différence culturelle y furent posées, mettant à la charge des Etats une mission globale de protection des minorités vivant sur leur territoire.

Or la France, justement, isolée dans le monde des nations démocratiques, émet des réserves sur cet article 27 dont elle rejette ainsi le caractère obligatoire.

## L'Etat Français a-t-il des obligations vis à vis des différentes cultures en France ?

Des applications plus concrètes suivent, à l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à l'UNESCO, laquelle affirme (1966) dans une Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale que "toutes les cultures font partie du patrimoine commun de l'humanité". La diversité devient alors un bien global. La pluralité linguistique en France, par exemple, n'est pas l'affaire des seuls locuteurs des langues régionales.

En 1992, la déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales demande aux Etats d'assumer un devoir de protection de la culture de ces minorités. Le même document reconnaît que leur promotion contribue à la stabilité politique et sociale des Etats.

En 2001, l'UNESCO adopte la Déclaration universelle sur la diversité culturelle.

- son article 4 fait de la défense de la diversité "un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine".

- son article 5 précise : " Toute personne doit pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses oeuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ~ toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ".

La culture de la Bretagne, son histoire, ses œuvres intellectuelles, son patrimoine, ses langues, sont des éléments de la culture mondiale, et à ce titre, offerts à tout homme.

Ils sont placés sous la garde de l'Etat français qui doit les entretenir pour le bien commun de l'humanité.



## Multilingues dans l'Europe de la diversité

Le 22 novembre 2005, se fondant sur les valeurs européennes d' "unité dans la diversité" : "diversité des cultures, des coutumes, des opinions et des langues", la Commission indique qu'outre les 20 langues officielles de l'Union (21 avec l'irlandais à compter du 1er janvier 2007), il existe environ 60 langues locales, parlées par 50 millions de personnes et un grand nombre de langues extérieures des communautés de migrants.

Pour la Commission la langue est l'expression la plus directe de la culture ; elle fait de nous

des êtres humains et donne un sentiment d'identité. Elle rappelle que l'article 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne proclame le respect de "la diversité culturelle, religieuse et linguistique", tandis que l'article 21 interdit toute discrimination fondée notamment sur la langue.

"Avec le respect de l'individu, l'ouverture aux autres cultures,, la tolérance et l'acceptation des autres, le respect de la diversité linguistique constitue une valeur fondamentale de l'Union européenne" dit encore la Commission.

Elle souligne son soutien au Bureau européen des langues moins répandues (EBLUL), et l'objectif de multilinguisme individuel par l'acquisition de compétences pratiques dans au moins deux autres langues que sa langue maternelle par l'apprentissage dès le plus jeune âge.

Les résultats d'une enquête européenne montrent, il est vrai, que les locuteurs de langues peu répandues sont ceux qui s'expriment le plus facilement à travers le plus de langues.

Tangi Louarn  
Président d'EBLUL-France

**Apprendre le breton, créer son avenir, devenir bilingue !**

**Stumdi**

**LANDERNEAU (29) PLOEMEUR (56)**

**Formations longues, stages d'un mois, stages courts en breton et formules adaptées à vos souhaits**

**Formations longues**  
18 septembre 2006  
30 mars 2007

**Formations courtes**  
Printemps - été 2006  
29 mai - 2 juin  
Vivre en breton à OUESSANT

**Automne - hiver 2006 - 2007**  
12 - 16 juin  
Landerneau - Ploemeur

**Septembre 2006 - 1 mois**  
Landerneau - Ploemeur

**23 - 27 octobre 2006**  
Landerneau - Ploemeur

**19 - 23 février 2007**  
Landerneau - Ploemeur

**3 - 7 juillet breton - gallois**  
KAN AR YEZHOU  
Landerneau

**17 - 21 juillet**  
Le vannetais à PONT SCORFF

**STUMDI - maner de Kerandén - 29800 Landerneau**  
☎ : 02 98 21 39 94 - 📠 : 02 98 85 04 57 - @ : bzh.stumdi@wanadoo.fr

Conception : SARL SKRID - 02 98 40 57 41 - skrid@wanadoo.fr

**Bremañ** ur magazin

leun a vuhez  
tost eus an dud  
kinniget a-zoare evidoc'h  
bep miz en ho poest-lizhiri !

**Un magazine de qualité tout en breton à découvrir sans faute ! chaque mois dans votre boîte aux lettres**

**C'hoari mouchig-dall er skinwel publik**

Koumanant-bloaz : 40 (chekenn pe dreuzvankañ) - 25 straed Pierre Martin 35000 Roazhon (ur BT e brezhoneg profet evit pep koumanant nevez !)

Abonnement d'un an : 40 (1 BD en breton en cadeau pour les nouveaux abonnés !)

par chèque ou virement permanent mensuel ou annuel - tél. : 02 99 38 75 83  
ou écrire à : Bremañ, 25 straed Pierre Martin 35000 Roazhon - Breizh

**Être adulte et étudier le breton à Rennes avec le Pôle langue Skol An Emsav**

par modules de 35h (tous niveaux) ou formation accélérée de 6 mois (meilleure maîtrise de la langue) - Session 2007 : janvier à juin 2007 (débutants)

Information ou pré-inscription  
Tél : 02 99 38 75 83 - 02 99 87 69 12

# Diwan : 30 ans d'expérience confirment le choix de l'immersion

Après 30 ans d'expérience, les tests le montrent : **Diwan, plus que jamais nécessaire pour obtenir des bretonnants actifs**

Le niveau de français ou de mathématiques des élèves de Diwan est évalué chaque année, grâce aux tests organisés par l'Education nationale en CE 2 et à l'entrée en 6°. L'analyse de ces évaluations montre que le niveau est bon, ce que corroborent les résultats aux examens et au baccalauréat. Le lycée de Carhaix se situe toujours parmi les meilleurs de Bretagne.

Ce qui manquait, paradoxalement, c'était une évaluation externe du niveau en breton. Même si les parents sont généralement plus sensibles aux résultats en français ou en mathématiques, il s'agit d'un point essentiel. En effet, et particulièrement depuis la décision du Conseil d'Etat de novembre 2002, bloquant son intégration dans l'Education Nationale, la nécessité de l'existence de Diwan pouvait être remise en cause. Certains politiques n'ont pas hésité à dire que Diwan n'avait plus de raison d'être puisque les classes à parité horaire, mieux intégrées dans les structures constitutionnelles et éducatives françaises, suffiraient largement.

## Une nécessité, après une longue attente.

Des parents eux-mêmes se demandaient si la qualité de l'enseignement dispensé par Diwan justifiait tous les efforts nécessaires pour maintenir leur école, d'autant plus que les élèves issus des écoles primaires à parité horaire réussissaient généralement leurs études quand ils intégraient le secondaire à Diwan. Il manquait donc une évaluation généralisée et sérieuse des acquis en breton des élèves de l'ensemble des deux systèmes pédagogiques, pour savoir ce qu'il en était réellement.

Cette évaluation a été faite en juin 2003. La publication des résultats s'est faite attendre 3 ans. Les responsables de Diwan ont régulièrement demandé, relayés en cela par la Région, que soient publiés distinctement les chiffres de l'enseignement par immersion et ceux du modèle paritaire, afin de pouvoir évaluer les deux systèmes. Il importe d'analyser ces données selon les méthodes pédagogiques (parité ou immersion) et non bien sûr de mettre en concurrence les filières publique, catholique et Diwan.

## La validité des tests

Avant de parler des résultats, il est nécessaire de rappeler les modalités de cette évaluation. Elle a été menée sous la direction de l'Education nationale, par des représentants des trois filières qui se sont attachés à élaborer des questionnaires de niveau suffisamment élevé pour être significatifs.

L'ensemble des élèves de CM2, toutes filières confondues, ont été testés à l'écrit. Pour l'oral, 1 élève sur trois a été tiré au sort. Pour les élèves Diwan, les tests ont été conduits par des cadres pédagogiques de Diwan et de l'Education nationale selon les modalités définies par la commission d'évaluation.

## Div yezh : le bilinguisme breton / français dans l'enseignement public

### L'enseignement bilingue public

1982-2006, bientôt 25 ans d'enseignement bilingue public.

L'enseignement bilingue public est né de la volonté de quelques militants de mettre le breton au service des enfants au sein de l'école publique. Ce breton tant méprisé devenait une langue de l'école, une langue de communication, une langue de la société. Le chemin parcouru depuis est considérable. Les premiers bénéficiaires sont d'ailleurs les enfants. L'Education Bilingue, français-breton, est une ouverture sur nous-mêmes et sur les autres, un gage de citoyenneté.

En 1982, les circulaires Savary, alors ministre de l'Education Nationale, permettaient d'ouvrir des classes bilingues dans l'Enseignement public. Dès 1983, quelques pionniers se lancent dans l'aventure et 3 écoles ouvrent à Lannion, Rennes et St Rivoal avec 35 élèves en tout. Ensuite, le nombre d'élèves s'accroît de plus en plus vite, 500 élèves en 1990, 1000 en 1995, 2000 en 1999 et 3000 en 2002 et presque 4000 aujourd'hui. Les écoles publiques qui proposent un enseignement bilingue se sont aussi multipliées : 11 en 1990, 19 en 1995, 34 en 1999 et aujourd'hui, 60 écoles maternelles, 57 écoles primaires, 12 collèges et 6 lycées dans les 5 départements bretons.

### La pression des parents

Cette montée en puissance rapide ne fut possible que grâce au travail militant et à une pression exercée sur l'Education Nationale. Cette pression s'exerce dans deux sens. Le premier consiste comme pour les autres parents d'élèves à obtenir des postes et les meilleures conditions d'enseignement possibles pour nos enfants. Le deuxième est plus spécifique à Div Yezh. Il faut informer encore et toujours pour créer de nouvelles classes bilingues, obtenir des textes réglementaires, des autorisations diverses qui seuls permettent une cohérence de l'enseignement bilingue. Parmi ces avancées, on peut citer l'obtention du cursus universitaire complet en breton, licence puis DEUG, le droit de passer une partie du brevet puis du Bac en breton, le concours spécial de recrutement de professeurs des écoles, la création d'un département breton à l'IUFM de St Brieuc, la signature de la Convention additionnelle sur le bilinguisme entre l'Etat et les collectivités locales de Bretagne, etc... Autant d'avancées qui sont le fruit de notre travail et de celui de nos partenaires (Diwan, Dihun, UGB, CCB,...).

### Le bilinguisme avec les langues bretonne et française.

Chaque étape gagnée a été une reconnaissance de fait de nos langues et de notre type d'enseignement et ce pour nos enfants. N'oublions pas que la philosophie des créateurs de Div Yezh était : " le breton au service des enfants ". Je sens déjà dans tes yeux lecteur un certain scepticisme. Que de fois n'ai-je entendu ce refrain, agrémenté parfois d'une pointe de mépris : " mais qu'allez vous donc faire avec votre breton ? " ou encore : " le breton à quoi ça

La correction des tests s'est également faite de façon conjointe par des membres de Diwan ou de l'Education nationale en respectant les grilles de correction établies. La validité des résultats est donc totale.. Les chiffres montrent que des élèves du modèle bilingue paritaire atteignent des compétences équivalentes à celles des élèves de Diwan, mais Diwan permet à la totalité des élèves d'acquérir de réelles compétences en breton. La performance des élèves de Diwan apparaît nettement à l'oral, et particulièrement en ce qui concerne l'expression. 82% des élèves de Diwan sont capables de restituer oralement leurs acquis linguistiques. Il est tout aussi important de constater qu'à Diwan aucun élève n'a été mis en échec par les tests de compréhension ou d'expression orale.

Ces chiffres doivent faire réfléchir à la différence entre bretonnants actifs (qui parlent) et bretonnants passifs (qui comprennent mais ne parlent pas). Dans l'ensemble, Diwan produit des bretonnants actifs, qui pourront faire du breton une de leurs langues quotidiennes et le transmettre.

Résultats (en pourcentage des élèves atteignant le niveau)			
1 = objectif atteint    2 = partiellement atteint    3 = non atteint			
Domaines de compétence		immersion (DIWAN)	parité horaire (public et privé)
Compréhension écrite	1	69%	47%
	2	31%	53%
	3	0%	0%
Expression écrite	1	33%	17%
	2	63%	59%
	3	4%	24%
Compréhension orale	1	96%	63%
	2	4%	33%
	3	0%	4%
Expression orale	1	82%	31%
	2	18%	58%
	3	0%	11%

### Des explications assez simples.

Pourquoi Diwan permet d'atteindre de tels résultats ? Il faut rappeler ses caractéristiques pédagogiques :

- une formation de qualité axée sur les acquis pédagogiques et linguistiques ;
- une cohérence pédagogique de la maternelle à la terminale, avec notamment une totale continuité entre la grande section de maternelle et le CP, assurant l'apprentissage de la lecture en breton ;
- le fonctionnement par école et non par classe au sein d'une école, même s'il est de plus en plus difficile de faire parler les élèves entre eux en breton dans les cours de récréation ;
- les aides-maternelles et les employés non enseignants bretonnants,

même si, là encore, de nombreuses écoles ont du mal à recruter des bretonnants et si le système rend difficile de pérenniser les emplois et donc de garder du personnel compétent ;

- la gestion cohérente d'un réseau, notamment en ce qui concerne les remplacements, malgré les difficultés que cela représente tant pour la structure que pour les écoles ;

- le taux d'encadrement, même si, là encore, certains sites bilingues ne sont pas moins bien lotis que Diwan

- l'implication des parents : non pas que le nombre de familles bretonnantes soit plus important que dans les filières à parité horaire (aucune donnée ne permet de le juger), mais parce que mettre son enfant à Diwan est un acte volontaire qui engage souvent plus, et parce que Diwan a d'évidentes capacités à faire adhérer à son projet des personnes qui n'y pensaient pas auparavant, comme le montre une étude sur le personnel non-enseignant.

Il convient toutefois de relativiser. Ces chiffres globaux ne signifient pas que tout est bien et que tous les enfants ont un niveau de breton satisfaisant. Ce sont des données relatives par rapport à un niveau demandé. Diwan forme des bretonnants, mais cela signifie-t-il que 82 % des élèves seront des bretonnants actifs ? Sûrement pas. Il faut aussi réfléchir sur les 18 % qui ont montré des compétences moins solides. Il est permis de penser que le niveau de breton reste encore bien inférieur au niveau de français, dans une société où le breton est de plus en plus absent et dans un contexte où la majorité des élèves n'utilise que le français en famille.

Mais il est certain que ces résultats doivent conforter la filière pédagogique par immersion. L'apprentissage par immersion est celui qui aujourd'hui garantit le mieux un avenir à une langue bretonne vivante.

### La validité du projet Diwan

Ces résultats montrent que le choix de l'immersion est un bon choix pédagogique. La capacité que donne Diwan de s'exprimer en breton, en particulier à l'oral, est un point qui devrait permettre un réel développement et la création de nouvelles écoles. C'est aussi un attrait pour les futurs enseignants.

De tels résultats doivent aussi être transmis aux responsables politiques. Les filières publiques et privées catholiques répondent à une partie de la demande parentale et elles doivent se développer, mais elles ne peuvent se substituer à Diwan. Dans son plan de politique linguistique, le Conseil régional insiste sur le rôle social et la pratique vivante et orale du breton. Pour répondre à cette volonté marquée de la Région, il est évident que la meilleure solution est la pédagogie de l'immersion telle que la pratique Diwan. Par cohérence la Région doit par conséquent créer les conditions du développement des écoles Diwan, c'est à dire faciliter la demande sociale pour l'immersion et lui donner les moyens d'y répondre.

P. Herve, Co-président de Diwan



plan sur le bilinguisme : " tout mettre en oeuvre pour favoriser l'accès au bilinguisme français-breton des jeunes par l'enseignement ". Alors pourquoi faire une manifestation ?

Les paroles sont une chose mais les actes ne suivent pas toujours. La convention additionnelle aurait dû favoriser la création de sites bilingues. Dans les quatre premières années de la convention (2002-2006), 17 sites bilingues nouveaux ont ouvert, alors que 23 avaient été créés entre 1998 et 2001. Pourtant des demandes existent : à Bulat-Pestivien (22) 20 enfants sont inscrits pour une classe bilingue à la rentrée mais l'Inspecteur d'Académie refuse cette ouverture. Des directeurs d'écoles ou des enseignants refusent de distribuer des invitations à des réunions sur le bilinguisme. Dans le secondaire, une dizaine de filières bilingues n'ont aucun suivi au collège malgré de nombreuses demandes, manifestations, occupations de collèges... En fin de CM 2, les pertes se multiplient et s'aggraveront avec le temps si rien n'est fait mettant en péril la survie et le développement de l'enseignement bilingue public et de la langue bretonne. Le rectorat de l'académie de Rennes reste indifférent face à ce risque en s'abritant derrière le manque de moyens. La progression du bilinguisme breton-français est considérablement freinée par la mauvaise volonté de l'Education Nationale

Nos demandes qui pourraient permettre d'ouvrir des classes bilingues en douceur, en ouvrant une classe bilingue sans fermeture de poste monolingue pendant un an, se sont toujours heurtées à des fins de non recevoir. Les postes pour la création de classes bilingues sont constamment mis en concurrence avec les postes monolingues. Voilà deux réalisations concrètes que peut envisager une région qui a des pouvoirs en matière d'enseignement et que l'Education nationale a toujours refusé.

Nous avons tous été confrontés à ces difficultés, nous avons demandé à l'Etat de reconnaître notre langue et de nous donner les moyens de son développement, en vain. La région peut légalement aujourd'hui demander des compétences et des moyens dans ce domaine (enseignement médias, culture). Elle doit les demander sinon le plan de politique linguistique voté en décembre 2004 à l'unanimité au Conseil Régional risque de rester un vœu pieux de plus.

Venez nous rejoindre.

Div Yezh



## Dihun : Bilinguisme breton-français ou (et) multilinguisme axé sur nos langues!

Le bilinguisme scolaire breton-français pratiqué dans les filières immersives ou semi-immersives est un progrès considérable par rapport au monolinguisme, même s'il n'est encore en place que dans 150 établissements en Bretagne et que le pourcentage des élèves qui peuvent y accéder se compte encore sur les doigts d'une seule main.

Nous savons bien que l'Etat Français et son Education "Nationale" sont encore à des années-lumière d'une généralisation de ce progrès pour des raisons qui n'ont rien de pédagogiques. Ayant constaté le décalage existant entre la volonté clairement affichée de la grande majorité de nos concitoyens bretons, de leurs collectivités locales et territoriales, représentatives et la réalité sur le terrain, nous allons manifester le 3 juin pour réclamer le minimum de pouvoir sans lequel il est impossible de réaliser notre volonté de permettre à tous les enfants d'accéder à ce progrès.

Nous devrions exiger la régionalisation de tout l'enseignement, mais, modestes, nous ne demandons que le "transfert de compétence" de l'Etat à la Région dans le domaine de la politique linguistique, avec les moyens correspondants. Mais qu'est-ce qu'une politique linguistique aujourd'hui en Bretagne?

Il y a 100 ans, l'on pouvait passer sa vie en étant monolingue britophone, francophone, catalanophone, anglophone ou autre. Il y a cinquante ans la chose était plus difficile, au moins en ce qui concerne les pratiquants des langues moins répandues. Aujourd'hui chacun sent bien, qu'à part les anglophones peut être, mais pas partout, dans une grande partie du monde, le monolinguisme, même francophone, est devenu handicapant.

Quand au monde de demain qui se construit aujourd'hui, dans la plupart des sociétés terrestres, tout individu devra jongler avec plusieurs langues pour être à l'aise dans le monde moderne. La question est: lesquelles et comment?

Demander le "transfert de compétence" de l'Etat vers la Région de la politique linguistique ne doit pas se limiter à l'enseignement du et en breton et du gallo, mais s'étendre à ce que nous souhaitons pour nos enfants en ce domaine. Pour nous, Bretons, il est souhaitable qu'ils maîtrisent au minimum la langue de leur région (breton ou gallo) la langue de l'Etat et la langue anglaise devenue langue internationale incontournable. Cela est possible dès le plus jeune âge. Ensuite, au collège, ils devront pouvoir appréhender d'autres langues comme l'allemand, le catalan, l'espagnol, l'italien, le chinois ou le russe...

Jusqu'à maintenant, au moins dans les filières dites bilingues ou semi-immersives, nous avons beaucoup lutté pour permettre l'enseignement de la langue bretonne à côté du français.

Désormais, en troisième cycle, dans le cadre des programmes officiels, on y ajoute l'anglais le plus souvent, mais toujours en plus et à côté des deux autres langues. Ce sont trois apprentissages qui se côtoient avec plus ou moins de bonheur quand ce n'est pas avec hostilité. En tous cas rarement en symbiose.

### L'enseignement intégré

Pour répondre à la demande de leur société, nos amis basques du sud en sont à ce qu'ils appellent "l'enseignement intégré." Pour eux, "il est impossible de maintenir et de revitaliser une langue minorisée...en envisageant un projet fermé de bilinguisme, où les langues de haut statut comme l'espagnol, l'anglais ou le français vivent de façon équilibrée avec un basque en situation minorisée." Ils disent que, "les langues ne se développent pas de façon parallèle, indépendamment les unes des autres, mais de façon intégrée. Qu'il existe une capacité linguistique générale qui gère la comparaison et le contraste entre les langues et l'interaction permanente entre elles pour la construction de la compétence multilingue intégrée."

Ainsi, l'objectif d'une politique linguistique change complètement. Il ne s'agit plus d'apprendre les langues indispensables les unes à côté des autres, dans un match inégal entre elles du fait de leurs statuts sociaux très différents, mais de donner aux enfants une capacité de base leur permettant d'apprendre les plus indispensables en s'appuyant sur les connaissances communes acquises. Chaque langue a une série de particularités propres à connaître, mais toutes ont aussi des éléments communs qu'il n'est pas nécessaire de rabacher x fois, si l'on coordonne leur enseignement.

Cette nouvelle manière d'appréhender le problème à des conséquences importantes dans le domaine pédagogique comme dans le domaine sociétal. Dans cette optique les langues bretonnes prennent toute leur place entre les deux langues de contact française et anglaise.

A Dihun, nous agissons pour mettre en place cette approche, en liaison avec nos amis basques du sud depuis 10 ans. 1500 élèves de 31 filières pratiquent ce que nous appelons le Programme Multilingue Breton. Breton car il ne s'agit pas de diluer notre langue dans je ne sais quel melting pot, mais au contraire d'améliorer son enseignement tout en le centrant comme axe du multilinguisme de l'avenir.

Nous invitons la Région à se saisir de cette politique linguistique dans son intégralité afin de construire la Bretagne que nous souhaitons en ce domaine et rendre le plus grand service à nos enfants.

Yannig Baron

## Le gallo à l'école

par Anne-Mari Pelhate

Au mei de septanbr 2005 je fus gaejae par la consorteriy Dihun Breizh pour étr "animatrice formatrice en langue gallèse" o l'aedd du conseil rejional. J'avon sitrap de mnae des emouvanç dan les escoll, de donae de vra leçons de galo ez garçalh e pei de terouae des ecolyaer qui vouraen peisae dsu pu fort et l'anseiniae etou.

J'ai été embauchée par DIHUN breizh en septembre 2005 en tant qu'animatrice formatrice en langue gallèse dans le cadre d'un emploi aidé en partie par la région. Mon rôle : développer l'enseignement du gallo dans les écoles primaires et former les instituteurs qui voudraient à leur tour l'enseigner.

Me via don a courr e a "géretae" les pttit escoll de Hautt Bertaejn. Bondji, un sacré ouvréj, pari, raport q'n'an vit pas jamaen parelh chozz. Pour aprandr ez queniaux a cauzae galo j'oe d'apretae les afutiaus pédagogiq. Je soe de soetoie o les ecolyaer, et du doe qoeqfei raport qe le galo fut tenant (et est corr) deqlae des ecoll, et est duç de chanjae l'imaej du "patoés" qe le mondd ont corr.. Maen ste anéy la je veron tout com pu de 1000 queniaux ! Maezoe les garçalh prech dan la boétt a goull, chantt sur des galett, écriv des gazett, mett sur bout des grand rigedaou, e tout ela...an galo !

Cette année, plus de 1000 élèves de différentes écoles en Haute Bretagne auront été touchés par mes interventions. Désormais, les enfants font de la radio, chantent sur des cds, écrivent des journaux, et tout ça... en gallo !

Matanben qe 'la jou noezoe astoerr qe le conseil rejional a reconu qe le galo taet unn vra langg com le berton e se mit an decidd de l'aedae un pttit maen je som corr tariniaer a vu d'autr langg, il nous fauraet corr permyaer un vra ronaésanç, des vra leçons de galo des pttit ecoll diq'a la hautt ecoll et unn vra formaçion des profesour. Le galo ne deit pu chomae de veialettéy sociall dan la viy foraenn.

Il est grand temps de redonner ses lettres de noblesse à une langue trop longtemps (et encore) considérée comme un "patois". Le chemin à parcourir est encore long et il apparait plus qu'urgent de mettre en place une vraie politique d'enseignement du gallo de la maternelle à l'université et créer une formation des professeurs de qualité pour que la langue gallèse puisse enfin retrouver la place qui lui revient de droit dans la société contemporaine bretonne.

## Le Port Folio langue et culture bretonne des écoles Diwan

### Un nouvel outil pédagogique précieux

Document élaboré par le Conseil Pédagogique des écoles DIWAN, d'après le Portfolio européen des langues défini par le Comité de l'Education du Conseil de l'Europe, et remis à chaque élève dès le CM1 pour une utilisation sur 3 années, CM et 6ème.

Les objectifs visés :

- outil d'accompagnement dans l'appropriation de la langue bretonne par les élèves et une démarche active d'utilisation des compétences,
- inscription dans un cadre culturel en général - Le Portfolio comporte un volet *Autres Langues et Cultures*, ainsi qu'un *Passeport d'Anglais*, récapitulant les compétences des élèves en langue anglaise,
- renforcement des liens entre école et environnement culturel et social,
- diversification des outils de liaison entre école et collège,
- acquisition d'une démarche personnelle d'apprentissage et de progrès par la mise en valeur des résultats atteints et par la possibilité de se fixer des objectifs à court, moyen et long terme.

Diplôme d'Université

# Métiers et langue bretonne

La langue bretonne? Un passeport pour votre métier!

## Cursus

Formation intensive en un an à plein temps  
Parcours individuel après valorisation des acquis

### Pour quels métiers?

- Professeur des écoles
- Professeur de collège et lycée ( langue bretonne et toutes disciplines enseignées en breton)
- Chargé de communication et marketing
- Agent de développement d'actions touristiques
- Agent de développement du patrimoine
- Guide
- Hôtesse d'accueil
- Animateur médias



Pour mettre toutes les chances de votre côté et pour bénéficier d'une formation de qualité  
Contactez Yannig au

**02 97 46 43 51** ou au **02 97 63 43 64**  
ou par Internet

**yb.dihun@freesbee.fr**

Vous pouvez aussi joindre l'UCO la plus proche de votre domicile.  
A très bientôt!

**Demandez sans tarder le dossier d'inscription, le nombre de places est limité**

**Université Catholique de l'Ouest Bretagne-Nord**  
Campus de La Tour d'Auvergne, 37 rue du Maréchal Foch  
BP 90431 - 22204 GUINGAMP cedex  
Tel: 02 96 44 46 46 • Fax: 02 96 44 44 55  
e-mail: uco-bretagne-nord@qualite-info.fr  
HTTP://www.qualite-info.fr/uco-bretagne-nord

**Université Catholique de l'Ouest Bretagne-Sud**  
Le Vincin - BP 17  
56610 ARRADON cedex  
Tel: 02 97 46 33 60 • Fax: 02 97 46 33 62  
e-mail: uco-bs.direction@wanadoo.fr  
HTTP://www.perso.wanadoo.fr/uco.bs

# La première campagne d'information sur l'enseignement du breton

## Entre sympathie et réalité

La langue bretonne bénéficie d'un grand capital de sympathie puisque environ 90 % de la population est favorable à son enseignement. Cependant il n'y a environ que 5 % des élèves de classes maternelles dans les filières bilingues de la zone brittophone. La proportion est plus faible dans les classes primaires, dans l'enseignement secondaire et sur l'ensemble de la Bretagne.

L'enseignement bilingue breton-français qui est facultatif n'est pas proposé dans toutes les communes de Bretagne et les parents qui voudraient faire profiter leurs enfants des bienfaits du bilinguisme ne le peuvent donc pas sur une grande partie du territoire breton. Mais, même lorsque c'est possible, des parents, y compris parmi ceux qui sont favorables à l'enseignement du breton, n'inscrivent pas pour autant leurs enfants dans une filière bilingue. Cette attitude s'explique notamment par la méconnaissance des nombreux avantages liés au bilinguisme précoce. En effet comment peut-on expliquer que des parents renoncent à un enseignement qui permet

**Déjà 10 400 enfants scolarisés en breton-français. Pourquoi pas le vôtre ?**

**Ur chañs evit ho pugel ! Une chance pour votre enfant !**

CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE  
02 99 87 17 65  
ksb@kuzul.info  
www.kuzul.org

**Kit da gelenner brezhonek  
Devenez enseignant bilingue breton-français**

**Un dazont e breizh  
Des centaines de postes à pourvoir dans les années à venir**

CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE  
02 99 87 17 65  
ksb@kuzul.info  
www.kuzul.org

de développer les capacités intellectuelles de l'enfant, de mieux connaître chaque langue utilisée, de faciliter l'apprentissage d'autres langues et d'enraciner l'enfant dans son environnement culturel ?

La réalité aujourd'hui est que l'enseignement bilingue breton-français est donné dans une centaine de communes de Bretagne à 10 400 élèves par environ 500 enseignants. Ce sont des chiffres significatifs, en progression constante, de nature à donner confiance à ceux qui décou-

vrent cet enseignement. Il faut donc informer les parents pour que leur choix soit bien éclairé et donner cette information à l'échelle de la Bretagne implique d'utiliser les grands et coûteux moyens de communication.

### Ce sera au mois de Mai

Dans son plan de politique linguistique pour la Bretagne votée à l'unanimité en décembre 2004 le Conseil Régional a fixé un objectif de 20 000 élèves dans les écoles bilingues en 2010 et a prévu de soutenir des cam-

pagne de promotion et d'information sur l'enseignement bilingue. Diwan, Div Yezh, Dihun et l'Union des Enseignants de Breton, regroupés au sein du Conseil Culturel de Bretagne, ont donc proposé au Conseil Régional de réaliser une campagne d'information. Cette proposition a été acceptée et a reçu aussi le soutien financier des Conseils généraux de l'Ille et Vilaine et du Morbihan. Le Conseil Culturel de Bretagne qui remplit ainsi son rôle de force pour rassembler, proposer et promouvoir est donc en mesure de réaliser cette première campagne d'information commune aux trois filières d'enseignement bilingue.

### La campagne d'information aura deux buts :

- 1) inciter les parents à inscrire leurs enfants dans une école bilingue breton-français (ça commence en classe maternelle)
- 2) inciter les jeunes à choisir le métier d'enseignant de et en breton. De la maternelle à l'université l'enseignement de la langue bretonne ou de diverses matières en breton concerne environ 500 postes. C'est un métier d'avenir en

Bretagne car les besoins augmentent fortement chaque année. Les parents qui inscriront leurs enfants dans une filière bilingue leur donneront une chance supplémentaire d'avoir un métier en Bretagne.

Cette première campagne sera faite au moyen d'affiches grands formats (12, 8 et 4 m\_) qui seront placées là où il existe déjà des écoles bilingues dans la Bretagne à cinq départements pour augmenter leurs effectifs, d'une part, et d'annonces dans la presse quotidienne régionale pour développer aussi les sites existants et d'en créer de nouveaux, d'autre part. Par ailleurs le Conseil Régional, les Conseils Généraux et certaines municipalités ont été sollicités afin de participer à l'information de la population par la mise à disposition de leurs panneaux d'affichages et de leur bulletin.

La campagne d'information sera faite dans la deuxième quinzaine de mai. Cette date donnera aux parents trois mois de réflexion pour inscrire leurs enfants dans une classe maternelle bilingue de leur commune à la rentrée scolaire de 2006. Et s'il n'y en

a pas ils pourront prendre contact avec l'une des trois associations de parents pour entamer le processus de création d'une filière à la rentrée scolaire suivante. Ce même délai permettra aux jeunes de réfléchir sur l'intérêt qu'il y a de connaître la langue bretonne pour pouvoir exercer le métier d'enseignant. S'ils ne sont pas dans une filière bilingue ils peuvent apprendre le breton au collège ou au lycée en option et à l'université.

### Appel à contribution

Afin de donner davantage d'ampleur à la campagne d'information le Conseil Culturel de Bretagne sollicite aussi la participation financière des associations, des entreprises et des personnes qui veulent promouvoir l'enseignement de la langue bretonne. L'Etat sera mis aussi à contribution sous forme de réduction d'impôt sur le revenu des personnes qui feront un don.

Les dons sont à adresser au Conseil Culturel de Bretagne - 7, rue Général Guillaudot 35 069 Rennes Cedex (mentionner " campagne d'information ".

## Div Skouarn

Pal Divskouarn eo bodañ an holl re a labour war dachenn ar vugale a-raok ar skoliata a-benn kas implij ar brezhoneg war-raok. Labour a ra Divskouarn gant tud a-vicher (er magourioù ha gant magerezed) ha gant kerent c'hoant ganto komz brezhoneg ouzh o bugale. E-touez raktresoù ar gevredigezh e kaver: lakaat skiant-prenet pep unan e boutin, sevel ur garta evit ar magourioù hag ar magerezed, sikour ar raktresoù da vont war-raok, sevel papiroù ofisiel divyezhek evel al levrig-yeched, kemer perzh e stummadurioù tud a-vicher, fardañ levriegoù diwar-benn ar brezhoneg ha treuzkas ar yezh da brofañ d'ar gerent yaouank ha kement 'zo. Ur pemzek paeron bennak a skoazell Divskouarn. Divskouarn: Pgz: 02 98 83 30 41 tiarroleon@wanadoo.fr <http://divskouarn.blogspot.com>



*Divskouarn (les oreilles en breton) a pour but la promotion et développement de la langue bretonne auprès des enfants avant leur scolarisation. Elle travaille avec des professionnels de la petite enfance et des parents qui souhaitent transmettre le breton à leurs enfants. Les projets de l'association: mutualiser les expériences, l'élaboration d'une charte pour les crèches et assistantes maternelles ainsi qu'un document de promotion et de transmission du breton à offrir aux jeunes parents, soutenir les différents projets, proposer des documents officiels bilingues, participer à la formation des professionnels... Sans oublier les parrains qui aident Divskouarn. Divskouarn: Tél: 02 98 83 30 41 tiarroleon@wanadoo.fr <http://divskouarn.blogspot.com>*

## Ofis ar brezhoneg : Politikerezh yezh ar c'humunioù

Muioc'h-mui a gumunioù a ra traoù fetis evit dazont ar brezhoneg. Abaoe ur frapad dija e veze gwelet panelloù mont-tre divyezhek un tamm e pep lec'h met frammoc'h e teu an traoù da vezañ bremañ : ur gwir bolitikerezh evit ar yezh a vez kaset gant kumunioù Breizh. Evit se e sikour kalz ar garta "Ya d'ar brezhoneg" kinniget gant Ofis ar Brezhoneg. Enni e kaver ur bern sonjoù evit mont en tu-hont d'ar panelloù kentañ-mañ. Dreist-holl e c'hell an dilennidi lakaat ur pal d'o folitikerezh. 28 ober zo kinniget evit implijout ar brezhoneg war dachennoù nevez : ar paper-lizhiri, responder an ti-kêr, al lidoù-eurediñ, ar stummadur evit implijidi an tiez-kêr...Diouzh ma vo graet 5, 10 pe ouzhpenn 15 ober e vo roet al label 1, 2 pe 3 dezho. Dindan bloaz pe betek 3 bloaz o deus evit kas an traoù da benn goude un diviz publik en o c'huzul-kêr. Un 30 kumun bennak zo war an hent da dapout o label dija, bloavezh hanter hepken goude bezañ digoret ar c'houlzad. Tost da 300.000 annezad a zo er c'humunioù-se. Kalz muioc'h e vo a-benn dibenn ar bloavezh avat pa vo embannet sinadurioù kentañ kêrioù brasañ Breizh ha re ar c'humuniezhoù-kumunioù er mizioù da zont.

La politique linguistique au niveau communal :

Les communes qui agissent concrètement pour le futur de la langue bretonne se font aujourd'hui de plus en plus nombreuses. Certes, les panneaux d'entrée d'agglomération bilingues

se sont largement développés ces dernières années mais, désormais, les dispositifs communaux sont plus complets et plus organisés. Les communes de Bretagne commencent ainsi à s'approprier l'idée qu'une véritable politique publique est nécessaire pour assurer la pérennité de notre langue.

La charte "Ya d'ar brezhoneg" proposée par l'Office de la Langue Bretonne favorise cette évolution. Elle contient de nombreuses propositions pour dépasser la seule signalétique bilingue et simultanément, elle amène les élus à fixer des objectifs clairs. 28 actions sont ainsi proposées aux communes afin de permettre à la langue bretonne d'investir des domaines aussi divers que : le papier à en tête de la mairie, son répondeur, les cérémonies de mariage, des dispositifs de formation pour les employés communaux... Les maires peuvent alors obtenir une labélisation reconnaissant leurs actions, celle-ci étant déclinée sur trois niveaux selon qu'ils mettent en place 5, 10 ou plus de 15 actions. Pour cela, après un débat public, les conseils municipaux se fixent un délai variant de un à trois ans afin de concrétiser leurs décisions. Une trentaine de communes sont déjà en voie de labélisation, un an et demi seulement après le lancement de cette campagne et près de 300.000 administrés sont concernés par "Ya d'ar brezhoneg". Ce chiffre va augmenter rapidement et significativement car les signatures des grandes villes de Bretagne ainsi que des premières communautés de communes devraient être annoncées officiellement dès cette année 2006.

**Nouvelle collection Dastum !**

Breizh ar Broioù  
La Bretagne des Pays  
La Bertaèyn dez Paeyiz

De véritables atlas sonores sous forme de disques et de livrets très documentés présentent pour chaque pays un riche panorama de la matière musicale et chantée.

1<sup>er</sup> volume disponible :  
Un allig c'hoazh  
Chants et dañs round du Pays pagan  
20€

2<sup>ème</sup> volume, à paraître en juin :  
Sonneurs et chanteurs  
traditionnels du Pays bigouden  
Double album 23€50

Pour toute commande avant le 30 juin :  
- Les frais de port sont offerts.  
- Le vol.1 acheté = le vol.2 à 20€!

Adressez vos coordonnées et votre règlement par chèque à l'ordre de Dastum  
16 rue de la Santé - 35000 Rennes - tél. 02 99 30 91 00 - [dastum@dastum.net](mailto:dastum@dastum.net)

Quand on parle de Culture bretonne, il est essentiel de garder à l'esprit qu'elle a été **préservée d'abord et surtout par les associations**

- évitant ainsi le désert culturel devenu bien souvent le lot commun de trop de régions dépersonnalisées, standardisées, n'ayant plus d'expression propre
- gardant vivant des éléments du patrimoine de l'humanité (langue, musique, danse, littérature, traditions populaires...)

Il faut se souvenir que ces associations ont dû **compenser des carences institutionnelles**

Leurs membres ne recherchent pas la satisfaction d'un plaisir personnel (qui serait au demeurant parfaitement respectable) mais ont dû lutter et battent encore contre la disparition programmée de leur culture populaire..

Est-il normal et banal de voir des bonnes volontés se regrouper pour chercher à faire vivre des écoles, pour sauvegarder le patrimoine oral, pour restaurer des chapelles et des bâtiments, pour éditer des ouvrages dans une langue que l'état cherche à éradiquer depuis 200 ans ou réclamer depuis plus de soixante ans la restauration des limites administratives, historiques et humaines du pays...?

Ces associations culturelles bretonnes remplissent **un vrai rôle social**

- en donnant la parole à population
- en permettant à chacun de contribuer à créer sa propre culture
- donnant la volonté de choisir et maîtriser son avenir
- Beaucoup parlent du lien social. Les associations le tissent et favorisent les relations intergénérationnelles. Elles sont un formidable outil d'éducation populaire et aident des dizaines de milliers de jeunes gens à se construire

De même **les retombées économiques** sont maintenant largement reconnues :

- impact d'une population ayant la volonté de vivre et travailler au pays
- création d'une image et renommée internationales. Le monde économique sait parfaitement utiliser cette dynamique, et c'est tant mieux
- production discographique et bibliographique
- Pourquoi trouve-t-on en Bretagne la moitié des musiciens professionnels de France sinon parce que la pratique amateur a généré des professionnels qui ont ainsi trouvé un public.
- un bilan consolidé du poids économique des associations, festivals et activités commerciales dérivées, serait passionnant.
- l'impact sur le tourisme est évident, etc....

Il est certain qu'au fil du temps nombre de ces activités ont progressivement reçu l'aide essentielle des collectivités locales.

Mais il est non moins certain que, quand les associations sollicitent cette aide, elles ne demandent pas l'aumône mais reçoivent le moyen (souvent insuffisant) de remplir une véritable mission de service public.

Il faut aussi constater un paradoxe : la Région (qui n'a pas pour mission première de s'occuper de questions culturelles) consacre une partie de son maigre budget à cette question car elle a conscience de son importance en Bretagne. Inversement, les services de l'Etat, dont c'est la mission propre, ignorent superbement, à de rares exceptions près, les associations bretonnes ou les besoins de la population. C'est vrai pour la DRAC, tout comme pour le Rectorat qui ne respecte même pas la Convention additionnelle au contrat de plan signée par l'Etat avec la Région. C'est vrai pour la radio et la télé qui n'ont de régional et décentralisé que le nom.. etc...

A ce paradoxe, il faudrait rajouter le long chapelet de toutes les mesures négatives émanant de l'Etat ( par volonté d'éradication d'une culture qui a le tort de ne pas être " française " et conforme au dogme républicain unitariste, ou par simple inconsé-

quence politique ou administrative) : refus de signature des conventions internationales pour le respect des minorités et de leurs cultures, suppression des emplois jeunes alors que cette formule était une des plus efficace dans la longue litanie des emplois aidés, mise en cause drastique et aveugle du statut des intermittents... La dernière avanée en date n'est rien moins que la décision d'imposer que tout musicien amateur qui monte sur scène soit payé comme un professionnel, avec le même arsenal administratif et fiscal... c'est-à-dire une excellente manière de tuer toutes les petites fêtes, festoù-noz et autres défilés ou expression de la culture populaire que cette marchandisation forcée finira par liquider. Et quand la culture populaire que nous avons su entretenir grâce à notre travail bénévole, à nos artistes, sera tarie, la place sera nette pour la culture de consommation, commerciale et officielle !

Mais **c'est aussi le rôle des associations d'être en avance sur les institutions et les législations**, d'être les révélateurs des besoins de la société, de dénoncer les inepties, d'alerter leurs élus pour qu'ils fassent évoluer lois et réglementations...

Et de ce point de vue, les évolutions de ces dernières années ne font que mettre en évidence le caractère rétrograde, inopérant et nocif de nos institutions. Et plus particulièrement, pour ce qui concerne les cultures minorisées, un état muré dans un fondamentalisme inventé il y a deux siècle pour les besoins de sa cause, alors que, dans le même temps, la quasi totalité des pays européens est passé à une structure décentralisée permettant aux Régions de traiter des problèmes au plus proche des citoyens et en connaissance de cause.

C'est ainsi qu'on voit la Région Bretagne reconnaître la nécessité d'un plan de politique linguistique sans malheureusement disposer des moyens institutionnels et financiers lui permettant de le mener avec toute l'efficacité qu'il devrait avoir.

C'est aussi pourquoi nous attendons d'elle qu'elle se dote, comme pour la politique linguistique, d'un vrai plan de politique culturelle bretonne. Les assises de la Culture bretonne souhaitent y contribuer conformément aux principes promulgués par l'Agenda 21 de la culture dont on pourrait s'inspirer chez nous. Mais clairement, un plan ne peut se contenter de l'énoncé de «grands axes»! Mieux vaut définir des cibles, des dates, des étapes, de budgets.

En outre, pour nous la Culture ne se réduit pas au soutien aux artistes. Ils en font partie bien sûr, et les carences de l'état obligent là aussi à trouver des palliatifs. Mais la culture, plus largement, est l'expression d'une population qui la vit en acteur et non en consommateur qui n'aurait comme rôle que celui d'acheter son billet de spectacle et de se taire. Là aussi le paradoxe est flagrant entre les efforts financiers réalisés par le plan de politique linguistique et le statu quo (avec perte de l'inflation depuis plusieurs années) pour les autres domaines de la culture bretonne.

Ce constat nous amène à considérer qu'il n'y a pas d'avenir en France pour les cultures minoritaires sans un transfert de l'état vers la Région des compétences culture, enseignement (des langues et de la culture, au minimum) et médias de service public (radio et télé).

Une région dans le cadre respectueux, bien-sûr, des réalités historiques, culturelles et économiques et humaines des cinq départements bretons

Nous attendons donc du Conseil Régional qu'il demande la compétence culture, comme prévu dans le programme électoral du Parti socialiste.

Dans cette même logique, nous interpellons les candidats aux futures élections présidentielles et législatives afin qu'ils se positionnent clairement sur cette question...

Patrick Malrieu  
Président du Conseil Culturel de Bretagne

**Culture générale bretonne (Histoire de Bretagne, géographie, économie, patrimoine, arts plastiques, musique, littérature, etc...) :**  
**obtenir un transfert de compétences spécifique quant aux programmes scolaires.**

par Bernez Jestin

L'appétit immense des jeunes Bretons à se réapproprier leur identité au travers des écoles DIWAN et bilingues des deux réseaux, dans les cercles celtiques et les bagadoù, dans les cours du soir et les festoù-noz ne doit pas masquer une réalité inacceptable : l'absence quasi-totale d'un enseignement des données fondamentales de notre culture dans les collèges et lycées.

Demandez donc au "Breton de la rue" le pourquoi de la similitude d'appellation entre Bretagne et Grande-Bretagne et interrogez le sur l'origine de son peuple, demandez lui de délimiter les frontières des pays gallo et bretonnant ou de donner les noms des principaux auteurs littéraires modernes en bretons : c'est tout simplement affligeant !

Seuls en Europe (même les 35 000 Lapons/Same du nord scandinave et finnois ont obtenu une large dévolution de compétences culturelles et administrative...) les Bretons n'ont pas encore le droit de connaître dès l'école ce qui constitue un pan entier, fondamental de leur identité.

C'est d'un véritable black-out, confortablement installé depuis les débuts de l'enseignement de masse dont il s'agit ici : "circulez, il n'y a rien à voir !!!"

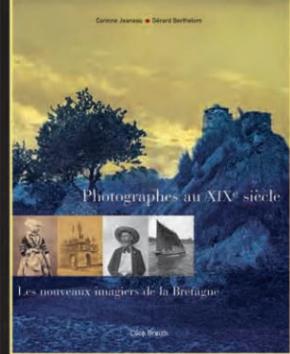
Pour l'histoire, à titre d'exemple, les jeunes ne seront autorisés à connaître que le nom des personnalités ayant un sens dans l'histoire de la France (Duguesclin et la Duchesse Anne) et il seront tenus dans l'ignorance de Noinoé ou du rôle et de la place des Bretons dans le développement de réseaux de passage clandestin entre nos côtes et celles du Royaume-Uni pendant la seconde guerre mondiale. Rien a fortiori, absolument rien, leur sera dit, bien évidemment, sur le magnifique mouvement de relèvement identitaire et culturel (Emsav) des derniers 150 ans.

Il est donc aujourd'hui impératif d'exiger d'urgence, au-delà de nos seuls droits linguistiques (qui ont une valeur d'exemplarité absolument centrale) le transfert au Conseil régional de Bretagne d'une véritable compétence spécifique en matière scolaire, dans les domaines culturels qui nous sont propres.

Rien n'empêche par ailleurs le Conseil régional de renouveler chaque année et dans tous nos établissements l'opération ayant consisté à remettre gratuitement à chaque élève, en 1998/99 un exemplaire de l'excellent manuel d'Histoire de Bretagne de Louis ELEGUET à chaque classe une carte murale de la Bretagne intégrale à 5 départements.



**Louis Pouliquen**  
*Le temps des campanules*  
*Le temps des soutanes*  
Deux grands classiques enfin réédités !



**Photographes au XIXe siècle**  
*Les nouveaux imagiers de la Bretagne*  
**Gérard Berthelom**  
**Corinne Jeaneau**  
Les origines de la photographie en Bretagne.

**Katé-Mé**  
*La république des papillons*

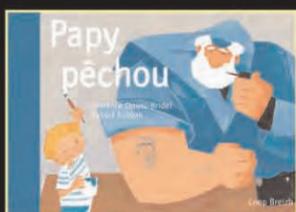


La tradition confrontée au funk, au hip hop, au rock !



**Nolwenn Korbell**  
*Bemdez c houloù*  
Un deuxième album très attendu !

**Jeunesse : un printemps tout en couleurs !**



*Chouette il pleut !*  
Delphine Garcia  
**Papy pèchou**  
Laurence Clauss-Bridel  
Hubert Rublon



**Soïg Sibérl**  
*Lamat...*  
Un guitariste toujours aussi fascinant de justesse et de virtuosité.



Deuit holl d'an 3 a viz mezheven da Roazhon da c'houlenn ma vo savet, e Breizh, ur radio a servij publik a skigno war 5 departamant hor bro ha ma vou doujet da wiriou ar selaouerien vretou

Savet zo bet " Emglev Selaouerien Radio France Bleu Breizh Izel evit ma vefe skignet programmoù savet e Breizh " tri miz zo, gant selaouerien eus kostez Karaez. N'omp ket evit degemer e vije graet fae gant ar Stad, ha renerien Radio Bleu war ar Vretoned hag a zo selaouerien feal eus France Bleu Breizh Izel dibaoe bloavezhioù. N'omp ket evit degemer ken, e kendalc'hfe " France Bleu " da goll tamm ha tamm he c'hfridi dezhi a oa da vezañ " Ur servij publik lec'hel da gelaouiñ an dud ha da skoazell ar c'hrouiñ sevenadurel er rannvroioù. " N'omp ket evit degemer kennebeut e vefe savet ur rouedad radioioù kreizennet, gant diskrogoù etrezek ar rannvroioù. Ar raktres diwel, ha gwiridreüs-se, a vez

kaset war-raok er mare-mañ. Evit sevel a-enep d'ar c'hreizennañ drastus-se e oa bet savet ganeomp ur vanifestadeg d'ar 25 a viz Meurzh e Kemper. Ouzhpenn 300 a dud a oa en em vodet, a-dal da Ti RBBI, dindan ar glav pil, evit goulenn vefe doujet d'o gwiriou selaouerien breton. Evit goulenn ma vo roet e sac'h d'an Aotrou Patrick Sabatier, evit ma c'hellfemp-ni selaou en-dro abadennoù savet er vro, etre kreisteiz hanter ha div eur. Hag evit goulenn ma vo savet ar buanañ ar gwellañ ur radio rannvroel a-servij publik, e galleg hag e brezhoneg a skigno war pemp departamant Breizh. Goût a reomp mat e vo dav deomp-ni skeiñ kreñvoc'h ma fell deomp bezañ klevet gant ar Stad ha renerien France Bleu e Pariz. Ar c'hentañ krogad vo da vare manifestadeg Roazhon d'an 3 a viz

Mezheven. Deuit niverus da gemer perzh er vanifestadeg, n'eo ket hepken da lavar d'ar Stad ha da gouarnamantoù Bro-C'hall omp erruet poazh gant o folitikezh a-enep ar brezhoneg, met e fell deomp-ni Bretoned, kaout ar galloud hag an arc'hant e Breizh da gas war-raok ha da sevel ur politikerezh nevez evit hor yezh, pe vije war dachenn ar radio hag an tele pe war hini ar brezhoneg er skolioù... Krogomp holl e-barzh ha dalc'homp start !

Evit Emglev Selaouerien RBBI : Herve ar Gall

Gall a ra an holl ac'hano'h n'en dije ket graet c'hoazh sinañ e traoñ testenn ar sinadeg a zo kevret. <http://garzh.free.fr/petition2/php/index.php>

Nous restons... sur notre faim

par Samuel Julien

L'avenir de la langue bretonne passe par sa diffusion dans les médias, essentiellement télévisuel, radiophonique et par internet. Cela nous le savons.

Nous connaissons aussi les blocages liés à l'action de l'Etat. TV Breizh a déjà fait les frais du pouvoir discrétionnaire du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel qui refuse de considérer l'intérêt régional. Ce même Conseil agit de manière identique pour la radio. Il privilégie systématiquement les grandes stations parisiennes ou accorde des autorisations provisoires aux seules stations locales.



De la même façon, l'action des pouvoirs publics dans ces deux domaines est un contre-exemple parfait de ce qui se fait au niveau de l'Europe. Le réseau Radio France recentralise une partie de ses programmes et France 3 Ouest a été contrainte de faire de même malgré le succès des quelques programmes régionaux existants tel Mouchig Dall. Sur cette chaîne, l'information locale a été réduite à une peau de chagrin et est désormais noyée dans différents échelons qui la rende illi-

sible. On est désormais très loin de cette " chaîne des régions ", contrainte d'obéir à des directives parisiennes qui l'obligent à changer ses horaires de programmation ou à supprimer certaines de ses émissions pour des motifs qui semblent très éloignés de l'intérêt général.

La situation actuelle nous laisse donc sur notre faim. Et la liberté qu'offre internet ne peut pas encore la satisfaire. Ce manque de médias régionaux a une répercussion évidente

sur l'économie bretonne. Il empêche le développement de la production, particulièrement en langue bretonne. Sans diffuseur véritable, la production ne peut se développer. Elle reste cantonnée à la production locale (cas des radios) ou reste enfermée dans certaines grilles de programmation extrêmement restreintes (cas du doublage sur TV Breizh ou de la diffusion le dimanche midi).

Or, la Bretagne a le droit de s'exprimer et les bretons de

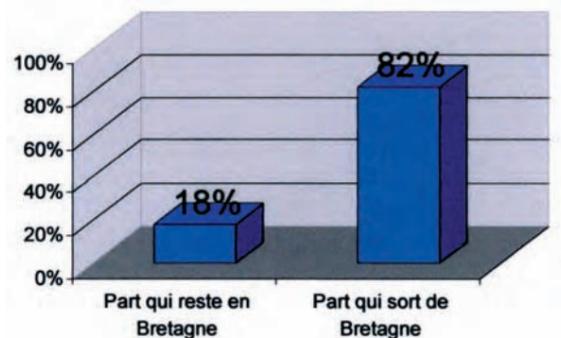
l'écouter. Le Conseil régional tente de pallier cette faim culturelle en soutenant la production en langue bretonne de manière spécifique. Mais il apparaît évident qu'il ne pourra pas le faire tout seul, pas en l'état actuel des choses. Les moyens mis en œuvre sont trop faibles pour aboutir à une véritable politique audiovisuelle bretonne.

L'Etat doit prendre en compte la réalité de notre culture en lui donnant les moyens de s'exprimer.

Le fonctionnement de France 3 ne nous satisfait pas. France 3 est tout sauf une chaîne régionale. L'actuel président du Groupe France Télévision, Patrick De Carolis, ne cache pas ses objectifs : les chaînes du service public ne doivent pas se faire concurrence. Cependant pour lui la complémentarité doit reposer sur le contenu et non sur l'offre Paris régions. Les Bretons ne s'y retrouvent pas.

Les conséquences pour les Bretons. - la censure des artistes : la Bretagne est riche de sa musique et les festivals de l'été le prouvent. Pourtant nos artistes ne passent jamais à la télévision. Ce n'est pas une censure officielle. C'est beaucoup plus sournois. Ils ne se produisent pas devant les caméras de la télé parce qu'il n'y a pas de télé en Bretagne. - une production cinématographique bretonne qui ne parvient pas à décoller et qui est quasi-inexistante. Sans chaîne de télévision en Bretagne il ne faut pas rêver. - une attente des Bretons non satisfaite : tous les sondages le montrent, les Bretons sont attachés à leur région. Ils veulent une télévision régionale. - un impact économique : la Bretagne se prive d'une activité génératrice d'emplois.

Le coût financier. Seulement 18% environ de la redevance collectée en Bretagne reste dans la région. Le montant des sommes collectées dans la Région Bretagne peut être estimé à 120 millions d'€. Il est environ de 170 millions pour la Bretagne historique.



Le coût économique. Si à la redevance on ajoute ce que rapporte au service public la publicité lorsque les Bretons sont devant leur petit écran c'est 140 millions d'€ environ qui sortent des quatre départements de la Région Bretagne, et bien entendu encore plus pour la Bretagne historique. Les Bretons financent entre 2 500 et 3 000 emplois dans l'audiovisuel hors de leur région, essentiellement en région parisienne (près de 4 000 emplois pour la Bretagne historique).

La Bretagne est à la traîne. Dans les autres pays européens il en va tout autrement. Au Pays de Galles (seulement 2,9 millions d'habitants) le développement de l'audiovisuel a généré 4 000 emplois. La Galice, si proche de la Bretagne par sa culture, a bien entendu sa propre chaîne de télévision. Et ce ne sont que quelques exemples. Partout il y a des chaînes de télévision régionales.

- La Bretagne doit avoir sa chaîne de télévision régionale
- 1 - Celle-ci doit avoir son propre budget.
  - 2 - Elle doit avoir un conseil d'administration non soumis à l'autorité de la tutelle parisienne en matière de programmation et de gestion des ressources humaines. Celui-ci ne devrait rendre des comptes qu'au seul Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.
  - 3 - Elle doit émettre sur les cinq départements de la Bretagne historique, avec une zone de diffusion correspondant à une population de 4,2 millions d'habitants, ce qui la rapprocherait d'une région comme la Galice en Espagne en terme de potentiel. Ceci n'empêcherait nullement la Région des Pays de Loire de diffuser un journal régional englobant les informations ayant trait à la Loire Atlantique, comme c'est le cas aujourd'hui.
  - 4 - Une part conséquente de la redevance collectée en Bretagne doit servir au financement de cette chaîne. Au moins 50% des sommes collectées doivent y être affectées.
  - 5 - Elle doit être diffusée sur la TNT.

**RADIO KERNE**  
...evit mont pelloc'h ganti

A-benn un nebeut mizioù e c'hellfe Radio Kerne meritañ e anv. Emañ-eñ war ar renk da geñver ar galv vo embannet gant ar CSA evit tapout frekañsoù nevez a-benn goleiñ e dachenn.

Ar 55 eurvezh a abadennoù Brezhoneg a vez skignet gant Radio Kerne a vo klevet eus Brest d'an Oriant (pe dost) hag eus Penmarc'h da Garaez. Ouzhpenn sikour ar strollegezhioù lec'hel e rankomp kaout ho hini. Hepti n'ez aio ket ar CSA a-du ganeomp. Mersi bras da skoazellañ ac'hanoimp evit ma chomo yac'h ha bev c'hoazh ar Brezhoneg e Bro Kerne hag e lec'h all.

**...pour aller plus loin**

Radio Kerne, la radio de la Cornouaille. Dans quelques mois il se pourrait que cette affirmation soit plus justifiée que jamais. En effet Radio Kerne va répondre à l'appel d'offre à fréquence que va publier le CSA pour mieux couvrir son territoire.

Les 55 heures de breton que diffuse Radio Kerne pourront être entendues de Brest à Lorient (ou presque) et de Penmarc'h à Carhaix. En plus de l'aide de collectivités locales, nous devons rechercher une partie de nos financements auprès de nos sympathisants et auditeurs. Avec votre aide le CSA penchera en notre faveur. Nous vous remercions de tout cœur de nous aider à faire que la langue bretonne soit dynamique et en pleine forme en Cornouaille et ailleurs.

**Sikour a ran Radio Kerne da gaut frekañsoù nevez**  
**Souscription pour l'installation de nouvelles fréquences**

**RADIO KERNE**  
92.0 FM  
92.0 FM  
www.radiokerne.com

Radio Kerne • 23, rue de Lorient • 29710 PLOMELIN

ANV / Nom : \_\_\_\_\_  
Chomlec'h / Adresse : \_\_\_\_\_

• Reñ a ran ..... EURO da Radio Kerne  
Chekennoù war anv ar gevredigezh "Radio Kerne"  
• Je verse ..... EUROS à Radio Kerne  
Chèque à l'ordre de "Radio Kerne"

Copyright Médias Bretons est / pour Radio Kerne © 2006. Tous droits réservés. Pour plus d'informations, contactez Radio Kerne au 02 98 94 23 68. Photo: M. J. Le Goff / M. J. Le Goff

**DISTILLERIE DES MENHIRS**  
WHISKY DE BRETAGNE  
**EDDU**  
100% PUR BLÉ NOIR

CIDRE • POMMEAU • LAMBIG • WHISKY

29700 PLOMELIN - Tél : 02 98 94 23 68  
Email : menhirs29@aol.com

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

# Réunification administrative des 5 départements bretons

## A Rennes, marchons vers la réunification de la Bretagne !

par Pierre-Yves Le Rhun, vice-président de Bretagne Réunie

La réunification, un des objectifs majeurs du mouvement culturel breton

En effet le mouvement culturel considère qu'on ne peut pas garantir l'avenir de la culture bretonne sur l'ensemble du territoire breton sans que la Loire-Atlantique ne soit réintégrée dans la Région Bretagne. Le caractère breton de ce département est aujourd'hui reconnu sans sérieuse contestation.

Savez-vous que le nombre des associations culturelles bretonnes place la Loire-Atlantique au second rang des départements bretons, derrière le Finistère? Que le drapeau breton flotte sur l'hôtel du département à Nantes? Que 5 sondages de 1998 à 2002 montrent que les habitants de Loire-Atlantique sont pour la réunification (entre 62 et 75%) ? Que ceux de la région Bretagne y sont aussi favorables (entre 62 et 67% selon 3 sondages de 2000 à 2002) ?

Ces données ont amené le mouvement culturel à soutenir résolument la lutte menée par Bretagne Réunie (ex-Comité pour l'unité administrative de la Bretagne) en intégrant la réunification parmi les objectifs de la manifestation de Rennes. Où en sommes-nous en 2006 ?

### Le cadre juridique autorise la modification des limites d'une région

L'article L4122-1 du Code Général des collectivités territoriales est clair :

"Les limites territoriales des régions sont modifiées par la loi après consultation des conseils régionaux et des conseils généraux intéressés. La modification des limites territoriales des régions peut être demandée par les conseils régionaux et les conseils généraux intéressés." Depuis la révision de la Constitution, l'article 72-1 ajoute que

" La modification des limites des collectivités territoriales peut également donner lieu à la consultation des électeurs dans les conditions prévues par la loi. "

Nos élus ont engagé la procédure légale.... Outre les sondages, la Charte pour la réunification lancée par Bretagne Réunie a réuni plus de 4000 signatures d'élus, ce qui traduit l'intérêt croissant des politiques. Mais les actes majeurs sont les demandes faites par les deux assemblées représentatives des territoires à réunir dans la région Bretagne. Il s'agit du vœu du 22 juin 2001 voté par le Conseil Général de Loire Atlantique et de la résolution votée le 8 octobre 2004 par le Conseil Régional de Bretagne. Cette fois, les conditions légales requises sont remplies.

### ...mais le gouvernement fait la sourde oreille ...

Depuis cette dernière date, le gouvernement n'a pas enclenché la procédure légale et notamment il n'utilise pas la possibilité de consulter la population, alléguant que " l'absence de consensus local sur ce projet ancien de rattachement du département de la Loire Atlantique à la Région Bretagne ne permette pas d'envisager à l'heure actuelle une telle démarche " (lettre du 22 janvier 2005 du préfet de Loire Atlantique au Conseil Général).

Or les textes législatifs ne comportent aucune condition de consensus et la consultation de la population n'aurait pas de raison d'être si au préalable un consensus était démontré. La démocratie ne reconnaît que la règle de la majorité. En revanche, les actes décisifs ont été votés à la quasi-unanimité par les assemblées compétentes: il y a bien un consensus remarquable des élus bretons de part et d'autre de la Vilaine. Que faut-il de plus ?

### ...malgré la recommandation du Parlement Européen !

Dans sa résolution du 16 octobre 1981, ce Parlement a invité les Etats à " favoriser la plus large corrélation possible entre régions culturelles et structures géographiques des pouvoirs locaux ". Comment le gouvernement français peut-il ignorer cette recommandation alors que nos assemblées représentatives lui demandent de lancer la procédure prévue par la loi ?

### La manifestation de Rennes : un moyen d'exiger une solution démocratique

Bretagne Réunie invite les élus à défilier en tête pour témoigner leur appui à une cause démocratiquement exprimée. Nous vous invitons, vous aussi, à défilier dans le calme et avec la détermination de ceux qui savent que la démocratie est dans leur camp et qu'elle aura le dernier mot. Car...

**JAMAIS** nous n'admettrons le tronçonnage du territoire breton, opéré sans consultation des habitants qui continuent à exprimer un fort attachement pour ce territoire d'origine historique.

**JAMAIS** nous n'accepterons que les lois existantes ne soient pas appliquées.

**JAMAIS** nous ne renoncerons à la réunification et aux avantages culturels et économiques (et donc aux emplois) qui découleront d'une Bretagne réunifiée, une région de plus de 4 millions d'habitants, la quatrième région française pour la population et la puissance économique.



## Création d'une vraie Région Bretagne : Quel impact pour les entreprises et l'emploi ?

par Emile Caër

La réunification de notre région permettrait un véritable bond en avant de l'économie régionale. Quelques exemples :

### Une cohérence et une dynamique renforcées dans la conduite des grands projets stratégiques intéressant notre région.

Un exemple d'actualité : le projet d'autoroute de la mer Montoir de Bretagne - Bilbao piétine. Pourquoi ? Il est porté par le département de Loire Atlantique et une Région Pays de Loire très faiblement maritime. La Région administrative Bretagne, au motif que Montoir de Bretagne n'est pas dans sa circonscription, n'est pas sollicitée et n'intervient pas alors qu'elle est fortement concernée et que son poids et sa vocation maritime pour appuyer ce projet seraient sans doute déterminants.

### Une capacité de recherche fondamentale et appliquée nettement accrue.

Là aussi deux exemples : le pôle de compétitivité Images et Réseaux a été affecté par le gouvernement à la Bretagne administrative. Grâce au bon sens de quelques uns, le périmètre de ce pôle a été étendu à Nantes, ce qui confie évidemment une puissance supplémentaire à ce pôle. En revanche le pôle agro-alimentaire Valorial, affecté lui aussi à la Bretagne administrative, écarte la Loire Atlantique alors que son industrie agroalimentaire, dont la structure est semblable à celle des autres départements bretons, constitue une de ses activités majeures.

### La possibilité de retrouver enfin une grande région maritime allant de Nantes à Saint-Malo.

On a encore en mémoire l'échec de l'implantation de l'Agence de sécurité maritime à Nantes ou à Brest., pourtant au centre de la zone la plus affectée par les marées noires. Il aurait fallu l'appui de toutes les forces vives de la Bretagne des 5 départements pour que le gouvernement français présente ce projet en première priorité.

Mais le cas le plus frappant est encore le pôle de compétitivité Mer affecté par l'Etat à la

Bretagne administrative et à la région PACA et dont le département de Loire Atlantique est écarté alors que la recherche et l'activité maritimes de la Basse Loire sont très importantes. Il s'agit là d'un véritable non-sens.

On pourrait encore citer une efficacité réduite dans l'affaire Erika face au Fipol, une absence de proposition dans l'organisation de l'America Cup alors que l'ensemble Sud Morbihan - La Baule pouvait constituer un site idéal....

Une grande région maritime de Nantes à Saint-Malo constituerait le véritable pivot de l'Arc Atlantique.

En réalité nous sommes dans le domaine maritime, plus encore qu'ailleurs, dans une démarche perdant-perdant. D'un côté 4 départements tous concernés par la mer mais dépourvus d'un port de commerce d'envergure et de l'autre, le département de Loire Atlantique situé dans une région peu concernée par la mer et dont certains responsables, tels ceux de la Sarthe, préconisent un soutien au port ...du Havre qui est leur débouché maritime.

La conclusion est évidente: rien de sérieux et profond sur le plan de la mer ne peut être entrepris dans une Bretagne divisée.

### Une activité touristique amplifiée par un appui sans réserve sur l'histoire et le patrimoine de la Bretagne tout entière.

De ce point de vue la Loire Atlantique et Nantes, une de nos capitales historiques, dont l'histoire est indissociable de celle de la Bretagne, font cruellement défaut dans les offres et promotions touristiques de notre région.

### La consolidation de la " marque " Bretagne pour nos entreprises.

La réussite de Produit en Bretagne le montre clairement. Le nombre croissant de ses adhérents, particulièrement en Loire Atlantique est révélateur. Mais l'amplification de cet atout est fondée sur une Bretagne forte, dans toutes ses dimensions, à l'identité bien définie dans ses limites historiques, en pleine harmonie avec le souhait très majoritaire exprimé à plusieurs reprises par les Bretons et leurs élus.



BRETAGNE REUNIE  
(Comité pour  
l'Unité Administrative de la Bretagne)  
Association Loi 1901,  
politiquement neutre et indépendante.

Son seul objectif : la réunification

BP 49032 44090 Nantes cedex1 Tel 06  
32 01 86 07  
www.cuab.org courriel  
contact@cuab.org

Adhésion : 20 € (5 € pour les sans res-  
sources) chèque à l'ordre de Bretagne  
Réunie.

**imprim**  
imprimeur de  
**JOURNAUX, REVUES & PÉRIODIQUES  
COMMUNICATION D'ENTREPRISES  
& DE COLLECTIVITÉS**

ZA - BP 6 - 22140 CAVAN  
Tél. 02 96 546 546 - Fax 02 96 546 999

Z.I. Le Pigeon Blanc  
B.P. 60392  
**56503 LOCMINÉ Cedex**  
**Tél. 02 97 60 01 90**  
Fax 02 97 60 09 07  
E-mail : imprim.lorgeoux@publihebdos.fr

**IMPRIMERIE  
GERARD  
LORGEUX**

**www.kuzul.info**

## Le magazine du Conseil Culturel de Bretagne

Gratuit, bimensuel, chez vous, sur votre messagerie e-mail, et en temps réel sur le site du Conseil Culturel

- Mise à jour fréquente des informations sur la culture bretonne, les enjeux, les opportunités ou les risques, l'actualité culturelle classée par thèmes,
- Des infos pratiques pour la vie associative,
- Une vitrine au service des associations (contacts, activités, évènements, problèmes...), liens de renvoi vers leurs sites pour plus d'information et possibilités d'abonnement gratuit à l'Agence Bretagne Presse
- Une documentation de base sur les grands domaines de la culture bretonne (histoire, géographie, économie, breton, gallo, littérature, arts, traditions populaires, musique, danse, chant, sports et jeux...)
- Des textes de référence (droit des cultures minoritaires, traités, ...)
- Des sondages
- Une boîte-à-lettres
- Des liens avec les autres sites du mouvement breton

Ce site et ce magazine verront le jour courant du 2ème trimestre 2006.  
Le site, en cours de constitution est d'ores et déjà consultable.

**Merci de vous inscrire dès que possible  
pour nous permettre de préparer la base de données.  
Merci de diffuser cette feuille d'inscription le plus largement possible..**

### Inscription gratuite

Nom , Prénom (F) .....

\*Courriel (en majuscule).....

Membre d'une association (F) oui .....non \_

Centres d'intérêt (F): .....

Je désire recevoir la lettre de nouvelles :

Du CCB uniquement\* \_ Du CCB et de l'ABP \_ Déjà inscrit à l'ABP \_

(F) mention souhaitable mais facultative

Date et signature\*

(\*) mention obligatoire

### Inscription a retourner au Conseil Culturel de Bretagne :

Par courriel : gwenvael.ksb@wanadoo.fr

Par fax : 02 99 87 17 68

Par courrier : Conseil Culturel de Bretagne, 7 rue du Général Guillaudot 35069 Rennes cedex

Conformément à la loi, tout abonné pourra se désinscrire quand il le souhaite

### SADORN 03 A VIZ MEZHEVEN

Mont e-barzh : 6,00 ₣

- 14e00 **Tournamant mell-droad Iwerzhon**  
17e00 **C'hoariva e brezhoneg**  
Strolladoù c'hoariva ar skolioù DIHUN & DIWAN
- 19e30 **Abadennoù er straedoù**  
Bagad OSISMI eus SPEIED  
TRONC DE CHOU – lazig-seniñ sonerezh pobl a Vreizh
- 20e30 **Sonadegoù**  
CALICO – Strollad pop-rock  
EV – Strollad rock breton  
STARTIJENN – Strollad fest-noz  
DJ BLUE – Breizh'n Bass

### SUL 04 A VIZ MEZHEVEN

- 10e30 **Breutadeg e brezhoneg** : Plas ar brezhoneg er mediaoù  
10e30 **Oferenn e brezhoneg**  
Chapel " Santez-Anna " KARAEZ
- 13e30 **C'hoariva e brezhoneg**  
Gant 120 deskard eus skolaj DIWAN KEMPER  
El leurenn Glenmor e KARAEZ (Mont e-barzh 2,00 ₣)
- 14e00 **ABADENNOÙ**  
Paledoù war douar, Gouren, Tañva d'ar golf...  
Saloñs an Embannerien vrezhonek  
Standoù ar c'hevreadoù, ar c'hevredigezhioù hag an embregerezhioù  
C'hoarioù ha stalioù evit ar vugale hag ar re yaouank
- 15e00 **SONADEGOÙ**  
Jean-Luc ROUDAUT  
Bagad GWENGAMP  
Jakez ar BORN : " Broñsou Breizh "  
gant 100 bugel eus an hentadoù DIHUN, DIWAN & DIV YEZH
- Manu LANN HUEL, Didier SQUIBAN, Jacques PELLEN & Alain TRÉVARIN
- 19e00 **FEST-NOZ**  
SKOLVAN  
TERMAJIK  
Kanerien & Sonerien

# Devezh ar brezhoneg

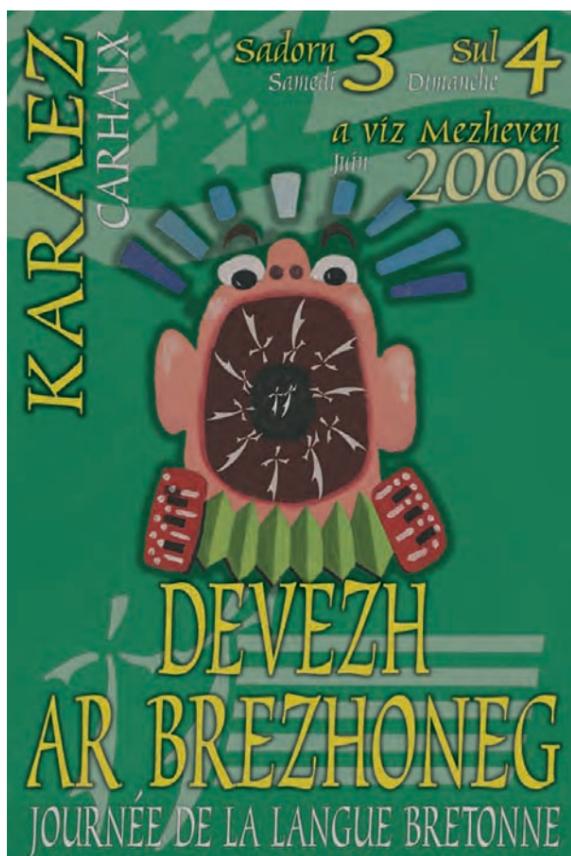
**3 & 4 juin 2006  
à CARHAIX, Kerampuilh**  
organisé par " Dazont ar Yezh "

Vitrine de ce qui se fait en faveur de la langue bretonne tout au long de l'année, mais aussi et surtout, le rendez-vous de tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de cette langue, pierre angulaire de notre culture.

L'idée des organisateurs est de permettre aux visiteurs d'avoir un large aperçu de ce qui se fait aujourd'hui en langue bretonne. Pour ce faire de nombreuses activités sont proposées :

- Pièces de théâtre,
- Débat sur la place du breton à la radio,
- Démonstration et initiation aux jeux bretons et au gouren ,
- Initiation à la langue bretonne,
- Animations multiples et variées pour les enfants (jeux, concerts,...),
- Salon des éditeurs en langue bretonne,
- Stands des entreprises, municipalités et associations signataires de la chartre " Ya d'ar Brezhoneg !,
- Concerts et animations,
- Fest-deiz et Fest-noz,

**Pour ceux qui veulent donner un avenir  
à notre langue et à notre culture**



Le Crédit Mutuel de Bretagne  
est mécène en sa région